Service Prévention des Pollutions et des Risques

Division Prévision des Crues et Hydrométrie Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC)

SPC Vilaine et côtiers bretons

Novembre 2019





Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

## **SOMMAIRE**

PREAMBULE	3
Sigles utilisés dans le présent document	4
ÉVOLUTIONS PROPOSÉES DEPUIS LE RIC ADOPTE EN 2015	5
1.1 - Synthèse générale	5
1.2 - Principales évolutions par secteur	6
NOTICE DE PRÉSENTATION	9
Article 1 - Intervention de l'État	17
1.1 - Territoire de compétence	17
1.2 - Périmètre d'intervention	17
1.3 - Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État assure la survei et l'information sur les crues	
Article 2 - Intervention des collectivités locales	18
2.1 - Mise en place d'un dispositif local	19
2.2 - Le dispositif de surveillance du Trieux	
2.3 - Le dispositif de surveillance du Chiffrouet et du Gouessant	
2.4 - Le dispositif de surveillance de l'Elorn	
2.5 - Le dispositif de surveillance du Guic	20
Article 3 - Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de sur prévision et de transmission de l'information sur les crues	
3.1 - Dispositifs de mesures	21
3.2 - Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques	
3.3 - Autres données et informations recueillies par le SPC	23
ARTICLE 4 - DISPOSITIF D'INFORMATION	25
4.1 - Descriptif général	
4.2 - Conditions d'accès au dispositif	29
Article 5 - Échéancier d'entrée en vigueur	30
ANNEYES	31

## **PREAMBULE**

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a engagé la réforme de l'annonce des crues et a confié à l'État l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues. Cette réforme s'est traduite par :

- la réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'État pour passer de l'annonce à la prévision des crues, grâce à la mise en place de services de prévision des crues (SPC), aux compétences renforcées;
- la création d'un Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi), qui assure la coordination de la prévision des crues au niveau national et fournit un appui technique aux SPC.

Elle s'est concrétisée de manière opérationnelle par la mise en œuvre depuis 2006 de la vigilance « crues ». Cette procédure, dont l'objectif principal est d'améliorer d'une part l'anticipation dont disposent les gestionnaires de crise et d'autre part l'information du grand public, qualifie le risque hydrologique dans les 24 heures à venir. Ce faisant, elle introduit les notions de prévision et d'incertitude dans la gestion des crises d'inondation.

Le déploiement de la vigilance « crues » est organisée :

- sur chaque grand bassin hydrographique par un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC);
- sur le territoire de chaque SPC par un Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), qui met en œuvre le SDPC concerné.

Le contenu de ces documents est défini par le décret n°2005-28 du 12 janvier 2005 relatif à l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues, pris en application des articles L.564-1, L.564-2, L.564-3 du code de l'environnement et par l'arrêté du 15 février 2005 relatif aux SDPC, aux RIC, et à la transmission de l'information correspondante.

Le SDPC du bassin Loire-Bretagne a été arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 21 décembre 2012. Le présent RIC met en œuvre le SDPC Loire-Bretagne sur le territoire du SPC Vilaine et côtiers bretons, rattaché à la DREAL Bretagne suite à l'arrêté ministériel du 4 juin 2013. Il remplace le précédent RIC du SPC Vilaine et côtiers bretons approuvé par arrêté du 5 octobre 2015, et est composé d'une notice de présentation et d'un règlement.

## Sigles utilisés dans le présent document

CMIR	Centre Météorologique Inter-Régional		
COZ	Centre Opérationnel de Zone		
DDT (M)	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)		
DGALN	Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature		
DGPR	Direction Générale de la Prévention des Risques		
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement		
EDF	Électricité De France		
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie		
RDI	Référent Départemental Inondation		
RIC	Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues		
Schapi	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations		
SDPC	Schéma Directeur de Prévision des Crues		
SHOM	Service Hydrographique et Océanographique de la Marine		
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile		
SMATAH	Syndicat Mixte d'Aménagement Tourisme de l'Aulne et de l'Hyères		
SPC	Service de Prévision des Crues		
SPC Vcb	Service de Prévision des Crues Vilaine et côtiers bretons		

# ÉVOLUTIONS PROPOSÉES DEPUIS LE RIC ADOPTE EN 2015

## 1.1 - Synthèse générale

Les principales évolutions proposées, par rapport à la version du RIC de 2015, sont les suivantes :

- L'intégration des tronçons des Côtes d'Armor, au nombre de 3, qui couvrent chacun 3 cours d'eau (Gouessant-Arguenon-Rance, Léguer-Guindy-Jaudy, Trieux-Leff-Gouët). Ces cours d'eau sont surveillés en pratique depuis 2016;
- L'ajout de niveaux de vigilance rouge sur les tronçons des Côtes d'Armor, qui n'en disposent actuellement pas. La raison principale de cet ajout tient à un constat apparu postérieurement à la révision du RIC de 2015. La vigilance orange inondation (phénomène rare d'occurrence 5 à 10 ans) est significative d'enjeux touchés importants, quand la vigilance orange intégrée (tous risques confondus) arrive bien plus souvent. Il en résulte parfois un phénomène de « désensibilisation » collective et/ou individuelle à la vigilance orange, comme cela a pu être constaté lors des crues de l'Aude en octobre 2015, ou relevé par la mission d'inspection ayant suivi les crues de mai-juin 2016 sur les bassins de la Seine et de la Loire (cité p. 32 du rapport). Ne pas disposer de niveau de vigilance rouge priverait alors de la possibilité d'indiquer à la population un phénomène exceptionnel nécessitant une prise de conscience exceptionnelle de la situation ;
- L'ajout, sur les bassins qui en disposaient, de stations de vigilance amont et/ou aval. Cet ajout permettra de mieux définir dans le temps l'arrivée et l'évacuation de la crue sur le tronçon. Sur les territoires à influence maritime, cela permettra également de mieux préciser l'extension de la crue sur le tronçon, selon l'origine maritime, fluviale, ou mixte ;
- Sur les tronçons des Côtes d'Armor, l'ajout des stations de vigilance sur la majorité des cours d'eau concernés (actuellement une à deux stations maximums pour trois cours d'eau concernés);
- L'extension de tronçons de vigilance sur 4 tronçons : l'Oust, le Blavet, l'Illet rajouté au tronçon Ille et l'extension amont sur l'Isole et l'Ellé (tronçon de la Laïta) jusqu'aux 2 stations amont, introduites en conformité avec le point précédent pour préciser les origines fluviales ou maritimes des crues ;
- ✓ Trois modifications importantes de niveau de vigilance sont proposées: sur Montfort/Meu (abaissement du niveau de vigilance rouge), la Vilaine médiane (abaissement du niveau de vigilance orange) et Morlaix (abaissement du niveau de vigilance rouge);
- ∠ L'ajout dans Vigicrues de nombreuses stations d'observation, sur les cours d'eau surveillés et leurs affluents, afin d'offrir une plus forte densité d'information pour les collectivités cherchant une échelle de référence pour leur PCS, ainsi que pour les riverains;
- ∠ Le passage de plusieurs stations d'observation en stations de prévision, du fait de l'amélioration des capacités de prévision depuis 2015.

## 1.2 - Principales évolutions par secteur

#### Trieux, Leff, Gouët:

- Mention explicite de ces trois cours d'eau pour la vigilance crues ;
- Mention des actuelles stations de vigilance de Saint-Péver sur le Trieux et Saint-Julien sur le Gouët avec ajout d'un niveau de vigilance rouge ;
- ➤ Diffusion sur Vigicrues des stations de Saint-Clet sur le Trieux, Boqueho et Quemper-Guézennec sur le Leff.

### Gouessant, Arguenon, Rance:

- Mention explicite de ces trois cours d'eau pour la vigilance crues ;
- ➤ Mention de l'actuelle station de vigilance (le Gouessant à Andel) et ajout d'une station de vigilance sur l'Arguenon à Bois Léard avec ajout d'un niveau de vigilance rouge ;
- ➤ Diffusion sur Vigicrues de la station de Mégrit sur la Rosette et de la station de Saint-Jouan-de-l'Isle sur la Rance.

### Léguer, Guindy, Jaudy :

- Mention explicite de ces trois cours d'eau pour la vigilance crues ;
- Mention de l'actuelle station de vigilance (le Léguer à Belle-Isle-en-Terre) et ajout de deux stations de vigilance, sur le Guindy à Plouguiel et sur le Jaudy à Mantallot avec ajout d'un niveau de vigilance rouge;
- Diffusion sur Vigicrues de la station de Pluzunet sur le Léguer ;
- Extension du périmètre actuellement surveillé sur le Guindy jusqu'à la station de vigilance de Plouguiel.

#### Morlaix:

- Passage de la station « Ecluse aval » en station de vigilance pour caractériser les inondations d'origine purement maritime ;
- Proposition d'un niveau de vigilance rouge à cette station correspondant à la marée centennale estimée par le SHOM;
- Remplacement de la station de Morlaix [Lannidy] sur le Jarlot par deux stations à l'amont de la confluence, situées à Plougonven, sur le Jarlot et le Tromorgant;
- Abaissement du niveau de vigilance rouge place des Otages pour y inclure la crue de décembre 2000.

#### Aulne:

- Passage de la station de Châteauneuf-du-Faou en station de vigilance pour caractériser l'entrée de la crue sur le tronçon ;
- Passage de la station de Saint-Hernin de station d'observation à station de prévision;
- > Diffusion sur Vigicrues des stations d'observation de Scrignac,

Brennilis et Cléden-Poher. Cléden-Poher remplace la station de Pont-Pénity.

#### Odet:

Passage des 5 stations d'observation (Kersaviou, Tréodet, Ty-Planche, Bénodet et Kerjean) en station de prévision du fait de l'amélioration des capacités de prévision.

#### Laïta:

- Passage des stations d'Arzano (Ellé) et Quimperlé (Isole) en station de vigilance afin de préciser les crues fluviales et maritimes;
- Extension amont du périmètre surveillé jusqu'à la station d'Arzano.

#### Blavet:

- > Extension du tronçon amont jusqu'à la commune de Gouarec, présentant des enjeux atteints le justifiant ;
- ➤ Diffusion sur Vigicrues des stations d'observation de Lanrivain sur le Blavet et Sainte-Tréphine sur le Sulon ;
- Remplacement de la station d'observation de Melrand [Kerduic] sur la Sarre par la station de Melrand [Pont-Neuf] ;
- Remplacement de la station de vigilance de Languidic [Quellenec] sur le Blavet par la station de Languidic [Pont-Neuf].

#### Oust:

- > Extension du tronçon amont jusqu'aux communes de Trévé et Saint-Caradec, situées dans les Côtes d'Armor ;
- > Diffusion sur Vigicrues de nombreuses stations d'observation (Hémonstoir sur l'Oust, Prénessaye sur le Lié, Ploërmel sur le Ninian, Molac sur l'Arz, Saint-Marcel et Saint-Jean-Brévelay sur la Claie).

#### Vilaine amont:

- ➤ Passage de la station de Cesson-Sévigné de station d'observation à station de vigilance pour la partie aval du tronçon et les enjeux sur les quartiers Est de la ville de Rennes ;
- Remplacement de la station d'observation de Vitré [Pont d'Etrelles] par la station de Vitré [Les Rochers].

#### Ille, Illet :

- Intégration de l'Illet depuis la station de Chasné-sur-Illet dans le périmètre surveillé ;
- ➤ Passage de la station de Chasné-sur-Illet de station d'observation à station de vigilance.

#### Seiche:

- > Remplacement de la station de Carcé [Bruz] par la station de Pont Péan suite à des travaux importants de continuité écologique à Carcé ;
- > Ajout d'un niveau de vigilance rouge à Amanlis.

#### Meu:

- Abaissement du niveau rouge à Montfort sur Meu, du niveau TRI (crue millénale) au niveau PPRI (crue centennale);
- Passage des stations d'Iffendic sur le Garun et de Gaël sur le Meu de station d'observation à station de prévision.

#### Vilaine médiane :

- Abaissement du niveau de vigilance orange à Guipry [Le Port] pour correspondre aux niveaux d'inondation de deux axes de franchissement majeurs de la Vilaine ;
- > Suppression de la station de Guipry [Malon aval] suite à l'audit du réseau de stations hydrométriques.

#### Vilaine aval:

Pas de modification proposée.

## **NOTICE DE PRÉSENTATION**

La Bretagne compte plus de 30 000 km de cours d'eau. L'eau est présente partout en surface. Dans cette région habituée aux brusques changements de temps, les collines très arrosées (Monts d'Arrée 1500 mm/an), contrastent avec le littoral et certains bassins dont la pluviométrie est l'une des plus faibles de France (Rennes 700 mm/an).

La variabilité du climat breton s'exprime aussi d'une année à l'autre. Des crues importantes se sont produites dans les dernières décennies sur les différents sous-bassins, notamment en janvier 1995, décembre 1999, durant les hivers 2000-2001 et 2013-2014, et plus récemment lors d'évènements orageux intenses en juin 2018.

La ligne de crête qui part des Monts d'Arrée en allant vers l'est partage la Bretagne en deux parties très inégales :

- au sud, des bassins versants de taille plutôt significative allant vers le sud et se jetant dans l'Océan Atlantique (Vilaine, Aulne, Laïta, Odet, Blavet) ;
- au nord, des bassins versants de taille plutôt réduite allant vers le nord et se jetant dans la Manche (Couesnon, Rance, Trieux, Léguer, rivière de Morlaix). Ces bassins versants sont caractérisés par des crues rapides.

Le débit moyen annuel des cours d'eau est plus élevé à l'ouest où les précipitations sont plus abondantes qu'à l'est. Les sous-sols bretons imperméables entraînent des variations de débits suivant de près les variations de pluviométrie. Les débits importants et les risques de crues sont par conséquent observés en hiver.

La situation hydrographique de la Bretagne est caractérisée, à la fois par des cours d'eau à crue lente, à l'exemple du Blavet ou de la Vilaine et de ses affluents, mais aussi par des cours d'eau assez courts (rivière de Morlaix, Aulne, Odet et Laïta) qui réagissent en quelques heures à des précipitations assez intenses, lorsque les sols sont déjà très humides. De plus, les estuaires des fleuves côtiers bretons, dont les rives sont les plus densément peuplées, ont un fonctionnement hydraulique particulier : la marée et les phénomènes météorologiques (vent et pression) peuvent jouer un rôle important dans les écoulements d'eau douce provenant du continent.

## La rivière de Morlaix (Queffleuth, Jarlot, Tromorgant)

La ville de Morlaix se situe à la confluence de deux rivières : le Queffleuth et le Jarlot , qui forment la rivière de Morlaix. Le Queffleuth et le Jarlot prennent leur source sur le versant nord des Monts d'Arrée et leurs cours sont orientés sud-nord. La longueur de ces cours d'eau est très courte (une vingtaine de km) et les bassins versants étroits, ce qui explique les temps de réponse très courts.

Le Queffleuth et le Jarlot sont canalisés à l'amont de Morlaix, dans deux galeries souterraines qui se rejoignent en une galerie unique à partir de leur confluence. La galerie souterraine traverse la ville de Morlaix sur une longueur de 500 mètres avant de déboucher dans le bassin à flot (port de plaisance) formé par un barrage et une écluse équipée de vannes.

L'estuaire de la rivière de Morlaix mesure 10 km de longueur entre l'écluse et l'embouchure à Carantec. La limite amont de l'incidence maritime se situe dans la galerie souterraine, sous la place des Otages, à Morlaix.

Les débordements des cours d'eau se produisent généralement entre décembre et février, lorsque les sols sont saturés. Toutefois, des épisodes pluvieux importants et recouvrant la totalité du bassin versant peuvent se produire le reste de l'année. Le dernier en date fut l'évènement de juin 2018.

La ville de Morlaix, située en fond d'estuaire, est sous l'influence de la marée. De légers débordements peuvent se produire dans le centre-ville en cas de grandes marées avec ou sans surcotes, même en l'absence de crue des rivières. D'autres quartiers de Morlaix sont inondables par les crues du Queffleuth et du Jarlot à l'amont de la section canalisée (galerie souterraine) : allée du Poan Ben, rue de Paris, rue de Brest, ...

Lorsque les coefficients de marée sont élevés (avec ou sans surcotes), la marée peut constituer un frein aux écoulements de la rivière et générer des inondations importantes au niveau de la confluence. C'est le cas des crues du 11 février 1974 et des crues des 12 et 13 décembre 2000, où les conditions de marée défavorables ont retardé et limité l'évacuation de la crue vers la mer.

Lors de la crue du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le coefficient lors de la pleine mer du soir était important (100). Toutefois, il y a eu un déphasage entre l'heure de la pleine mer et l'arrivée de la pointe de crue due aux précipitations, dans l'estuaire de Morlaix. La marée n'a pas eu d'impact négatif sur l'évacuation de la crue en mer. Pendant l'hiver 2013-2014, les crues les plus importantes sont survenues lors de marées de faibles coefficients (54 le 24 décembre 2013 et 55 le 6 février 2014); les crues ont été moins importantes au moment des marées de vives eaux (coefficients de 103 le 4 janvier 2014, 113 le 1<sup>er</sup> février 2014 et 114 le 3 mars 2014).

La ville de Morlaix a connu plusieurs inondations importantes dans le passé : 1880, 1883, 1925 et 1974 par exemple et plus récemment 1995, les hivers 2000/2001 et 2013/2014. Lors de la crue du 24 décembre 2013, une centaine de bâtiments a été endommagée dans la ville de Morlaix, 2 parkings souterrains ont été inondés entraînant des dommages sur une soixantaine de véhicules.

## Le bassin de l'Aulne (Aulne et Hyère)

Le bassin versant de l'Aulne occupe le centre du département du Finistère et s'inscrit entre deux lignes de relief quasiment parallèles : les Monts d'Arrée au nord et les Montagnes Noires au sud. L'Aulne et ses principaux affluents, l'Hyères à l'est et l'Ellez à l'ouest, drainent le bassin versant le plus grand du Finistère et le troisième bassin hydrographique breton après ceux de la Vilaine et du Blavet. Son réseau hydrographique superficiel est dense et présente une réponse rapide à la pluviométrie.

Une partie de l'Aulne et de son principal affluent l'Hyères est canalisée (Canal de Nantes à Brest).

Les marées de vives eaux remontent dans le dernier bief canalisé (Guily-Glas).

Les zones inondables les plus importantes en nombre d'habitations concernées, se situent à Châteaulin et Port-Launay, en aval. Quelques maisons riveraines du canal sont aussi concernées à Pleyben (Pont-Coblant), Saint-Coulitz (lieu dit « la pointe ») et Châteauneuf-du-Faou.

La commune de Port-Launay, située en bordure du canal juste à l'amont de l'écluse de Guily-Glas, peut connaître des inondations d'origine maritime (grandes marées augmentées de surcotes) et / ou fluviale (crue de l'Aulne). À Châteaulin, l'influence maritime est un peu moins déterminante, mais elle peut constituer un facteur aggravant

en période de crue (« frein » à l'écoulement des eaux).

Les plus fortes crues du XX<sup>ème</sup> siècle ont été observées, comme dans les autres bassins versants finistériens en 1925, 1974, 1990, 1995, durant l'hiver 2000-2001 et l'hiver 2013-2014. Les archives relatives au canal de Nantes à Brest ont par ailleurs permis de conserver la mémoire de crues « exceptionnelles » en 1846 et entre 1880 et 1883.

Les crues de 2000-2001 ont touché environ 400 habitations, de nombreux équipements publics (Trésor public, bibliothèque, maison communale...), des infrastructures (usine de production d'eau potable, station d'épuration) et des entreprises. L'importance des dommages s'explique par la concomitance des pointes de crues de l'Aulne et de l'Hyères qui a produit une pointe unique sur l'aval.

## Les bassins du Trieux, du Leff et du Gouët

Le tronçon Trieux-Leff-Gouët regroupe trois cours d'eau, afin de satisfaire aux exigences d'enjeux concernés par la vigilance crues. Si Guingamp est l'enjeu majeur du tronçon, le Leff et le Gouët y ont été accolés car eux ne présentaient pas, seuls, suffisamment d'enjeu (St Brieuc ne fait pas partie du réseau surveillé car situé à l'aval du barrage de Ploufragan). Ces 3 cours d'eau, voisins, ont des sources très proches, et les 2 stations de vigilance (St Pévert et St Julien) présentent des niveaux d'atteinte relativement proches. Ils sont également très réactifs, du fait notamment de leur petite taille.

Le Trieux (autour de 6h de temps de réponse à St Péver) reçoit des affluents tout le long, et peut présenter des crues se renforçant fortement vers l'aval en cas de pluviométrie homogène sur tout le bassin versant. Le Leff ne reçoit quasiment pas d'affluent dans sa partie amont. Le Gouet présente un temps de réponse aux pluies de 10h à St Julien, quasiment situé à l'entrée de la retenue de Ploufragan.

Ce secteur a connu de nombreuses crues hivernales importantes (février 2014, décembre 2013, Xynthia en 2010, l'hiver 2000-2001 et ses crues à répétition, février 1974). Mais de par la petite taille de ses bassins, il est également sensible aux évènements orageux : parmi les crues historiques on trouve août 1880 et août 1773.

## Les bassins du Gouessant, de l'Arguenon et de la Rance

Le tronçon Gouessant-Arguenon-Rance regroupe également trois cours d'eau, afin de satisfaire aux exigences d'enjeux concernés par la vigilance crues. Ces 3 cours d'eau, voisins, ont des sources très proches, mais des comportements assez différents, du fait de formes et d'anthropisation différentes. La majorité des barrages présents sur ces trois cours d'eau ont pour vocation principale la production d'eau potable et n'ont pas pour mission d'agir sur les crues. Ils constituent néanmoins des points de fonctionnement singuliers.

Le Gouessant, relativement allongé, possède plusieurs zones tampons (barrage de Pont-Rolland, amont de Lamballe, nombreux étangs). L'enjeu principal est situé à Lamballe. La limite aval du tronçon surveillé est placée aux abords de la limite d'influence maritime.

L'Arguenon est constitué pour sa partie amont de deux cours d'eau de taille comparable, l'Arguenon et la Rosette, dont la confluence se situe dans Jugon-les-Lacs - Commune nouvelle. Le barrage de Ville Hatte à l'aval, coupure hydraulique importante, marque la limite du tronçon surveillé (arrêté en entrée de retenue).

La Rance est de forme très allongée dans sa partie amont. Le tronçon surveillé s'arrête à l'aval sur le barrage de Rophémel, véritable coupure hydraulique située 10km à l'amont de Dinan. La Rance est ensuite canalisée en rejoignant le canal d'Ille et Rance à l'aval de

l'étang de Betineuc.

Les principaux enjeux touchés par les inondations sont Lamballe sur le Gouessant, Plancoët et Jugon-les-Lacs - Commune nouvelle sur l'Arguenon et Dinan pour la Rance.

Les principales crues récentes d'ampleur sont des crues hivernales (février 2010, janvier 2001, janvier 1995, février 2014, décembre 1999).

## Les bassins du Léguer, du Guindy et du Jaudy

Le tronçon Léguer-Guindy-Jaudy est le dernier tronçon composé de 3 cours d'eau. Ces 3 cours d'eau voisins ont des sources très proches, mais des réponses aux sollicitations pluvieuses assez variées :

Le Léguer représente le plus gros bassin versant des 3 cours d'eau, et a également le plus gros enjeu (Lannion) à son exutoire. Lannion, sous influence maritime, n'est actuellement pas dans le tronçon de vigilance. On observe à Belle-Isle en Terre des crues avec des temps de réponse rapides, dus aux bassins assez réactifs de l'amont, puis assez peu d'apports complémentaires jusqu'à Lannion.

Le Guindy est constitué d'un cours d'eau unique, de forme très allongée, ce qui induit des crues plus lentes.

Le Jaudy jusqu'à la station de Mantallot possède de nombreux affluents de tailles comparables, pouvant occasionner des crues de formes atypiques selon la répartition pluviométrique.

Les enjeux principaux, outre Lannion, sont constitués par le réseau routier entre Guingamp, Lannion et Morlaix (N12 et D767 principalement). Comme pour les tronçons voisins, les crues les plus marquantes sont des crues d'hiver (février 2010, janvier 2001, janvier 1995, février 2014, décembre 1999).

## Le bassin de l'Odet (Odet et Steïr)

L'Odet prend sa source sur le versant sud des Montagnes Noires, et son cours, tout comme celui du Jet, est orienté globalement NE-SO jusqu'à sa confluence avec le Steïr à Quimper. Le bassin versant du Steïr, ainsi que l'estuaire de l'Odet, en aval de la confluence, sont plutôt orientés nord-sud. Selon l'origine des épisodes pluvieux, cette différence d'orientation des versants induit parfois des réponses différentes des deux rivières et des crues plus accentuées sur l'un ou sur l'autre cours d'eau.

Les débordements des cours d'eau se produisent généralement entre décembre et février, lorsque les sols sont saturés. Toutefois, comme sur les autres bassins versants, des épisodes pluvieux importants et recouvrant la totalité du bassin peuvent se produire même en été et il convient d'être vigilant toute l'année.

La limite amont de l'influence maritime dans l'estuaire de l'Odet (pour les cotes théoriques des plus grandes marées et hors crue) se situe aux environs de la confluence de l'Odet et du Jet, et au niveau du barrage du Moulin du Duc sur le Steïr. L'influence de la marée est très nette au centre-ville de Quimper, et notamment à la confluence de l'Odet et du Steïr. Les quartiers de Locmaria, du Cap Horn, le quai de l'Odet, les quartiers riverains du Steïr peuvent être inondés en cas de grandes marées augmentées de surcotes.

Parmi les crues récentes, on identifie celles de février 1974, janvier 1995, décembre 1999 et les hivers 2000/2001 et 2013/2014.

Les conséquences des crues de l'hiver 2000/2001 restent à ce jour les plus significatives : importants dommages dans l'agglomération de Quimper (ville inondée sur 175 hectares, environ 240 magasins sinistrés, 400 habitations inondées, évacuation de la maison de retraite et de plusieurs bâtiments de services publics, entreprises et équipements durement touchés).

## Le bassin de la Laïta (Isole et Ellé)

L'axe d'écoulement général de l'Isole et l'Ellé est orienté nord-sud. Le bassin versant de l'Isole a une forme étroite et allongée et la rivière ne reçoit que des affluents de faible extension. Le bassin versant de l'Ellé a une forme beaucoup plus évasée en amont, la vallée se resserrant ensuite à partir des Roches du Diable. L'Ellé reçoit deux affluents principaux : l'Aër en rive gauche et l'Inam en rive droite.

L'Ellé et l'Isole se rejoignent à Quimperlé pour former la Laïta, estuaire maritime débouchant au Pouldu. Il s'agit d'une ria dont l'axe d'écoulement est orienté Nord-Sud. L'influence de la marée est très nette à Quimperlé.

Les bassins versants de l'Ellé et de l'Isole sont très peu urbanisés. Les versants abrupts sont occupés par des zones boisées. Les deux bassins versants sont caractérisés par l'existence de zones humides relativement importantes jouant un rôle primordial dans le stockage et l'amortissement des crues.

Les quais de la Laïta à Quimperlé (quais Brizeux et Surcouf) sont fréquemment inondés en période de forts coefficients de marée, lorsque celle-ci est aggravée de surcotes dues aux basses pressions et aux vents forts de secteur Sud-Ouest. De légers débordements de quelques centimètres sont observés plusieurs fois par an ; des inondations plus conséquentes (de 20 à 60 cm d'eau) se produisant environ tous les deux ans en moyenne.

Les inondations des quartiers riverains de l'Ellé et de l'Isole, à l'amont de la confluence, sont dues par contre principalement aux crues de ces cours d'eau, même si la marée peut avoir une incidence sur l'écoulement des eaux.

La partie basse de la ville de Quimperlé a connu des inondations importantes en 1925, 1974, 1990, janvier 1995 et lors des hivers 2000/2001 et 2013/2014.

Les conséquences des crues de l'hiver 2000/2001 restent à ce jour les plus significatives : 250 habitations et 80 entreprises touchées, 10 commerces totalement détruits, et 200 moteurs hors d'usage aux papeteries de Mauduit.

Les crues de l'hiver 2013/2014 ont été moins importantes que celles de l'hiver 2000/2001 (une centaine de bâtiments endommagés à Quimperlé), mais la répétition de celles-ci en moins de deux mois leur confère un caractère exceptionnel. En effet, au cours de l'hiver 2013/2014, la cote de 4,00 mètres a été dépassée à 9 reprises à la station Charles-de-Gaulle, à Quimperlé. A titre de comparaison, elle a été dépassée à 11 reprises durant les 130 années précédentes (1883 à 2013), dont 2 fois en 1974, 4 fois en 1995 et 2 fois lors de l'hiver 2000/2001.

#### Le bassin du Blavet

De taille moyenne, le bassin versant du Blavet s'étend sur les départements du Morbihan et des Côtes-d'Armor. Le lit majeur du Blavet est à forte dominante rurale, comprenant essentiellement des champs et des bois, ainsi que quelques zones d'habitations clairsemées. L'aval du bassin versant est plus urbanisé, avec la présence des communes d'Inzinzac-Lochrist, Hennebont, Lanester et Lorient.

Les principaux affluents du Blavet sont

- dans sa partie amont le Doré en rive droite,
- et dans sa partie aval la Sarre en rive droite, l'Evel et le Tarun en rive gauche.

Le Blavet rejoint à Gouarec le canal qui relie Nantes à Brest et s'en sépare à Pontivy.

En amont de Pontivy, le barrage hydroélectrique de Guerlédan constitue un point singulier pour le cheminement hydraulique du Blavet.

Le Blavet est canalisé et donc jalonné de nombreuses écluses. Les écluses entre le barrage de Guerlédan et Pontivy ne sont plus utilisées pour la navigation. Dans les Côtes-d'Armor, l'état de fonctionnement des écluses est variable.

L'influence de la marée et des surcotes (30 à 50 cm lors des crues importantes) en rade de Lorient, qui s'étend jusqu'au bief contrôlé par l'écluse de Polvern, ne constitue pas un facteur aggravant des crues en amont. Elle se ressent toutefois à Hennebont, voire jusqu'à Inzinzac.

Depuis plusieurs décennies, des épisodes importants de crues ont été observés : février 1974, février 1988, février 1990, janvier 1995, décembre 1999 et durant les hivers 2000-2001 et 2013-2014. Dans cet échantillon, les crues de 1974 et de 1995 sont les plus importantes.

Les principaux secteurs à enjeux, sur le cours du Blavet, sont localisés sur Gouarec (22), Pontivy, Le Sourn, Saint-Nicolas-des-Eaux, Languidic, Inzinzac-Lochrist, et Hennebont ainsi qu'une centaine de bâtiments dispersés sur les communes riveraines du Morbihan. Une action menée en 2014 dans le cadre du PAPI Blavet a permis de recenser précisément les enjeux en zones inondables telles que définies par le PPRI Blavet et les atlas des zones inondables (AZI) relatifs aux affluents de ce cours d'eau.

### Le bassin de la Vilaine

Le bassin de la Vilaine concerne les régions Bretagne et Pays-de-la-Loire et les départements suivants : l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Loire-Atlantique, les Côtes-d'Armor, la Mayenne et le Maine-et-Loire.

Les principaux affluents sont de l'amont vers l'aval :

- La Valière.
- La Cantache,
- Le Chevré.
- L'Ille avec son affluent principal l'Illet,
- Le Meu.
- · La Seiche,
- Le Semnon,
- · La Chère,

- Le Don,
- L'Oust et ses principaux affluents :
  - Le Lié,
  - · Le Ninian, et son affluent l'Yvel
  - La Claie,
  - L'Aff,
  - L'Arz,
  - L'Isac.

Une partie de l'Ille (canal d'Ille et Rance), la Vilaine en aval de Cesson-Sévigné et l'Oust en aval de Gueltas (canal de Nantes à Brest) sont canalisés et navigables.

La pluviométrie moyenne sur le bassin de la Vilaine est très contrastée de l'ordre de 1000 mm/an sur l'Ouest (haut bassin de l'Oust) à 700 mm/an environ sur le bassin rennais. Compte tenu de cette disparité pluviométrique et du jeu des concomitances de crue entre la Vilaine et ses affluents, une même crue peut s'avérer exceptionnelle sur un tronçon tout en restant quasi normale sur un autre, pour la saison hivernale.

Les crues de la Vilaine sont de type fluvial à montée lente et régulière. Elles surviennent généralement en milieu -voire en fin- de période hivernale, après un antécédent pluviométrique important, alors que le sol se trouve à saturation et que le débit de base des cours d'eau est déjà relativement haut.

Elles se caractérisent par des durées de submersion importantes et des débits de pointe très élevés.

Les principales crues sur le bassin de la Vilaine sont :

- 1820, 1846, 1853, 1879 à 1883 au XIX<sup>ème</sup> siècle
- janvier 1881 (neige et débâcle) (la plus grande du XIXème siècle depuis 1846)
- décembre 1910
- janvier 1936 (surtout sur l'aval Redon)
- octobre 1966 (surtout sur l'amont Rennes)
- novembre 1974 (surtout sur l'amont Rennes)
- février 1977 (surtout sur l'amont Vitré)
- janvier 1995
- décembre 1999 (surtout sur l'aval de Rennes)
- novembre 2000 (surtout sur l'Ille et l'Illet)
- décembre 2000 et janvier 2001
- mars 2001
- mars 2013 (surtout sur l'amont de Rennes)
- février 2014 (surtout sur l'aval de Rennes)

Les principaux secteurs à enjeux sur le bassin de la Vilaine, le long des tronçons surveillés au titre de la vigilance « crues », sont de l'amont vers l'aval :

Vilaine	Vitré
amont	Châteaubourg
	Cesson-Sévigné (travaux de protection dans les années 1980)
	Rennes quartiers est (endiguements de 1980 à 2000 environ)
Ille	Secteurs de Betton, Saint-Grégoire et Rennes quartiers Nord
Meu	Montfort-sur-Meu et Mordelles
Seiche	Pont-Péan, Noyal-Chatillon-sur-Seiche et Bruz (clinique de Carcé)
Vilaine	Rennes quartiers ouest
médiane et aval	Pont-Réan (communes de Bruz et Guichen)
	Guipry et Messac
	Secteur de Redon (35) et Saint-Nicolas-de-Redon (44) (28 communes dans le PPRI)
Oust	Rohan, Josselin, Malestroit, Saint-Martin-sur-Oust et Redon

## **RÈGLEMENT**

## Article 1 - Intervention de l'État

## 1.1 - Territoire de compétence

Le territoire de compétence du SPC Vilaine et côtiers bretons (SPC Vcb) est défini dans le SDPC du bassin Loire-Bretagne approuvé le 21 décembre 2012.

La carte en **annexe 1** du présent règlement représente le territoire de compétence du SPC Vcb.

Celui-ci correspond à la région administrative de la Bretagne et s'étend partiellement sur la région des Pays-de-la-Loire (département de la Mayenne et de la Loire-Atlantique) via le bassin hydrographique du Couesnon et la partie sud du bassin hydrographique de la Vilaine.

Sur l'ensemble de ce territoire, le SPC Vcb est chargé de capitaliser l'observation et l'analyse de l'ensemble des phénomènes d'inondation. Il pourra ainsi apporter son appui et ses connaissances aux différents services de l'État intervenant dans ce domaine. Le SPC est également chargé d'assister les Référents Départementaux Inondation (RDI) dans leur accompagnement des collectivités territoriales souhaitant s'investir dans le domaine de la surveillance des crues en leur apportant du conseil et en veillant à la cohérence des dispositifs, outils et méthodes envisagés avec ceux des services de l'État.

#### 1.2 - Périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention de l'État correspond au linéaire de cours d'eau sur lequel l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues. Il est défini dans le SDPC du bassin Loire-Bretagne approuvé le 21 décembre 2012.

Ce périmètre comprend les principaux cours d'eau du territoire du SPC Vcb présentant des enjeux significatifs en matière de sécurité des biens et des personnes, et pour lesquels il est possible d'élaborer et de transmettre des informations pertinentes sur les crues, dans des délais suffisants pour permettre l'alerte des services et la mise en œuvre des mesures préventives de réduction des dégâts.

Le réseau hydrographique surveillé par le SPC Vcb au titre de la vigilance « crues » est représenté sur la carte de l'annexe 1 et est défini de la manière suivante :

Riv	ière	Limite amont	Limite aval	Départements concernés
	Trieux	Plesidy	Ploue-du-Trieux	22
Trieux, Leff, Gouët	Leff	Boqueho	Lanleff	22
	Gouët	Lanfain	Plaine-Haute	22
Gouessant,	Gouessant	Saint-Trimoël	Coëtmieux	22

Arguenon, Rance	Arguenon	Plénée-Jugon	Jugon-les-Lacs – Commune nouvelle	22
	Rance	Eréac	Caulnes	22
Léguer,	Léguer	Belle-Isle-en-Terre	Lannion	22
Guindy,	Guindy	Pluzunet	Plouguiel	22
Jaudy	Jaudy	Pedernec	Pommerit-Jaudy	22
Vilaine		Barrage à cheval sur les communes de La Chapelle Erbrée et de Saint'M Hervé	Fégréac	35,44,56
III.a. III.a.t	Ille	Montreuil-sur-Ille	Confluence IIIe –	35
Ille, Illet	Illet	Chasné-sur-Illet	Vilaine à Rennes	35
Oust		Trévé, Saint-Caradec	Saint-Vincent sur Oust	22,35,56
Meu		Montfort-sur-Meu	Confluence Meu – Vilaine à Chavagne	35
Seiche		Amanlis	Confluence Seiche  – Vilaine à Bruz	35
Morlaix	Queffleuth	Morlaix	Morlaix	29
IVIORIAIX	Jarlot	Morlaix	Williaix	29
Aulne		Châteauneuf-du- Faou	Port-Launay	29
Ellé, Isole et	Isole	Scaër	O visso so selá	20
Laïta	Ellé	Locunole	Quimperlé	29
Odet	Odet	Quimper		29
	Steïr	Guengat	Quimper	29
	Jet	Ergué-Gabéric		29
Blavet		Gouarec	Hennebont	56

# 1.3 - Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État assure la surveillance, la prévision et l'information sur les crues

Les collectivités territoriales soumises à un risque en cas de crues des cours d'eau du réseau hydrographique surveillé par le SPC Vcb, sont listées dans l'annexe 2.

## **Article 2 - Intervention des collectivités locales**

Les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, sous leur responsabilité et pour leurs besoins propres, étudier la faisabilité de dispositifs spécifiques ou mettre en place des dispositifs de surveillance sur les cours d'eau constituant un enjeu essentiellement local au regard du risque inondation. Elles en assurent l'installation et le fonctionnement en bénéficiant de l'appui méthodologique du SPC Vcb.

## 2.1 - Mise en place d'un dispositif local

Les collectivités territoriales souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance sont invitées à se rapprocher du SPC Vcb. Ce dernier accompagnera les collectivités ou leurs groupements pour assurer que le réseau de surveillance mis en place soit cohérent avec ceux des DREAL Bretagne, Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire (en particulier les systèmes de mesures et de collectes de données). Le SPC VCB les conseillera en matière de réseau de surveillance et d'outils de prévision des crues.

Les modalités techniques d'échanges de données seront étudiées. Une convention sera établie entre la collectivité et le SPC Vcb pour préciser les modalités de fonctionnement du dispositif, les échanges de données et les engagements réciproques des deux parties.

Le dispositif devra remplir les conditions de cohérence décrites dans le SDPC Loire-Bretagne : l'alerte directe des autorités locales, l'information du préfet concerné et du SPC Vcb. Son inscription au SDPC est soumise à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

L'avis du préfet coordonnateur de bassin sur ces dispositifs, conformément à l'article L564-2 du Code de l'Environnement, donne un droit d'accès aux informations et prévisions réalisées par Météo-France.

Les communes concernées sont citées ci-dessous.

## 2.2 - Le dispositif de surveillance du Trieux

Parmi les attendus de ces dispositifs, l'article R564-2 du Code de l'Environnement et le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Loire-Bretagne rappellent en particulier la condition de non superposition des réseaux surveillés par l'État et les collectivités territoriales.

La Ville de Guingamp a mis en place en 2009 un dispositif de surveillance, de prévision et d'alerte des crues opérationnel sur le territoire de compétence du SPC Vcb.

A l'époque, le cours d'eau côtier « Le Trieux » dans les Côtes-d'Armor (annexe 3) ne faisait pas partie du périmètre d'intervention du SPC Vcb. Le dispositif de surveillance et de prévisions des crues mis en place par la ville de Guingamp remplissait alors tout à fait la condition de non superposition de territoires surveillés par l'État et les collectivités. S'il y a aujourd'hui redondance des dispositifs, au vu des investissements réalisés et de l'efficacité du dispositif local, il n'est pas souhaitable que ce système d'alerte soit déconsidéré car il fournit une information complémentaire à celle fournie par l'État, est connu localement et participe à la culture du risque sur le territoire.

La Ville de Guingamp prévient le SIDPC de la préfecture des Côtes-d'Armor lors d'un passage en crue du Trieux sur sa commune et elle communique au SPC Vcb les données qu'elle recueille sur son réseau de stations de mesures. Par ailleurs, la Ville de Guingamp prévient également les communes de Pontrieux et de Grâces, lors d'un passage en crue du Trieux.

Une convention entre la préfecture des Côtes d'Armor, la Ville de Guingamp et le SPC Vcb et définit les devoirs et responsabilités de chacune des parties.

## 2.3 - Le dispositif de surveillance du Chiffrouet et du Gouessant

La commune de Lamballe a également mis un place un dispositif de ce type en 2014, couvrant le Gouessant (aujourd'hui surveillé) et le Chiffrouet. Le SDPC Loire-Bretagne, adopté antérieurement, ne le cite pas mais ce système remplit quasiment toutes les conditions pour y être éligible : réseau surveillé par des stations de mesures (pluie et cours d'eau), veille permanente, lien avec les personnels en charge de l'alerte. Manque à ce jour uniquement l'échange réciproque de données avec le SPC Vcb. Une convention régissant ces échanges devra être mise en place afin de permettre l'inscription de ce dispositif au SDPC Loire-Bretagne, et faire bénéficier la collectivité de l'accès aux informations, météorologiques notamment, offertes par cette inscription.

La superposition actuelle avec la vigilance crues sur le Gouessant s'explique là aussi par des raisons historiques, et se justifie encore aujourd'hui par deux éléments :

- les nombreux ouvrages ayant un impact local sur l'inondation et pour lesquels la ville de Lamballe doit disposer de relevés de hauteur d'eau en plusieurs points de son territoire ;
- la surveillance du Chiffrouet qui nécessite une connaissance locale de l'état du Gouessant.

Comme pour le Trieux, ce dispositif est fonctionnel, connu localement, et participe à la culture locale du risque inondation. Il n'est pas envisageable de le déconsidérer.

## 2.4 - Le dispositif de surveillance de l'Elorn

La commune de Landerneau a mis en place un système d'alerte local portant sur l'Elorn. Par courrier en date du 4 septembre 2015, le préfet coordonnateur de bassin a confirmé que ce dispositif répondait aux critères d'éligibilité.

Ce dispositif permet un transfert d'information continue auprès autorités, de la DIRO, des acteurs économiques des pompiers et de la gendarmerie. Les moyens humains et techniques dédiés en crise sont directement dimensionnés sur les observations et prévisions réalisées.

Enfin, il permet également d'alerter directement les riverains concernés, via un service automatisé de téléalerte (GEDICOM), en plus d'une diffusion sur les canaux de diffusion habituels de la mairie (réseaux sociaux, affichages, presse, page internet de la ville).

## 2.5 - Le dispositif de surveillance du Guic

Actuellement en phase de validation, ce dispositif d'alerte est prévu pour fonctionner sur la base d'un capteur situé sur le Guic, à l'amont de la confluence avec le Léguer, sur la commune de Belle-Isle-en-Terre. Ce projet couvre à la fois des besoins de surveillance de la ressource en eau et d'annonce de crues. Couplé à un système de visualisation à distance, il permettra aux élus d'avertir leurs administrés.

Bien que non-opérationnel à ce jour, au vu du stade d'avancement du projet, il paraissait justifié de le mentionner dans ce document pour une prise en compte ultérieure dans le SDPC Loire-Bretagne.

## Article 3 - <u>Informations nécessaires au fonctionnement des</u> <u>dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de</u> l'information sur les crues

## 3.1 - Dispositifs de mesures

## 3.1.1 - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Bretagne

La DREAL Bretagne gère un réseau de stations télétransmises sur son territoire régional mesurant des hauteurs d'eau ou des débits dans les cours d'eau, ainsi que des quantités de pluies précipitées. La fréquence de collecte des données est adaptée au fonctionnement des bassins versants des cours d'eau suivis. Elle peut être ajustée en fonction de la situation hydrométéorologique et de son évolution possible.

Les stations hydrométriques qui présentent un intérêt pour le suivi des crues et qui sont affichées sur le site « Vigicrues » sont listées en <u>annexe 4</u>.

## 3.1.2 - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire

Certaines stations d'observation utilisées par la DREAL Bretagne sur des affluents de la Vilaine aval sont de la compétence de la DREAL des Pays de la Loire, celles-ci sont identifiées par un astérisque dans l'annexe 4.

#### 3.1.3 - Météo France

Météo-France dispose d'un réseau de stations pluviométriques ainsi que d'un réseau de radars permettant d'apprécier les zones touchées par les précipitations.

Les accords et collaborations sur les réseaux de mesure (radars et pluviomètres) s'inscrivent dans la convention-cadre « observation » Météo-France / MEDDE [DGPR] en vigueur sur la période de validité du présent règlement. Les échanges de données mis en place y sont définis.

## 3.2 - Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques

Les manœuvres des organes liés aux ouvrages hydrauliques placés au fil de l'eau ou en dérivation des cours d'eau sont susceptibles d'avoir une influence significative sur les débits de crue.

Le SPC n'a pas pour mission d'intervenir dans les décisions de manœuvres. Les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues informent sans délai le SPC des événements particuliers et des manœuvres ayant un impact sur le débit ou la hauteur d'eau au voisinage de leur ouvrage et répondent aux sollicitations du SPC relatives aux prévisions de gestion de leur ouvrage. L'échange d'informations se fait conformément aux règlements d'eau établis pour ces ouvrages, et dans les formats d'échange adaptés aux technologies de prévision.

Les ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues sont listés dans le tableau ci-après :

Cours d'eau	Ouvrages	Gestionnaires	Nature des informations nécessaires au SPC
Gouët	Barrage du Gouët	Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor	Niveau de la retenue + prévisions de manœuvres
Gouessant	Barrage du Pont Rolland	Etat à la date de rédaction du présent RIC (appel à candidature pour reprise du barrage en cours)	Niveau de la retenue + prévisions de manœuvres
	Usine marémotrice de la Rance	EDF	Aucune : tronçon surveillé hors influence de l'ouvrage
Rance	Barrage de Rophémel	Syndicat de Production et de Distribution d'Eau Potable du bassin Rennais	Niveau de la retenue + prévisions de manœuvres
Arguenon	Barrage de Ville Hatte	Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor	Niveau de la retenue + prévisions de manœuvres
Morlaix	Ecluses du bassin à flot de Morlaix	Morlaix communauté	Situation du vannage + prévisions de manœuvres
	Barrage de Brennilis	EDF	Niveau de la retenue + prévisions de manœuvres
Aulne	Ouvrages de navigation	Conseil Départemental du Finistère (convention d'exploitation avec le SMATAH). Dissolution du SMATAH prévue au 31/12/2019, reprise de la gestion prévue par le Conseil Régional de Bretagne	Position des ouvrages + prévisions de manœuvres
	Ecluse de Guily- Glas	Conseil Régional de Bretagne	
	Clapet de Guily- Glas	Conseil Départemental du Finistère	Niveau marin (aval) collecté par le SPC
Blavet	Barrage de Guerlédan	EDF	Niveau dans le barrage, débit entrant et débit sortant + prévisions de variations du débit sortant
	Ouvrages de navigation	Conseil Régional de Bretagne	Position des ouvrages + prévisions de manœuvres
Oust	Barrage de Bosméléac	Conseil Régional de Bretagne	Niveau de la retenue collecté par le SPC+ prévisions de manœuvres
	Ouvrages de navigation	Conseil Régional de Bretagne	Position des ouvrages + Prévisions de manœuvres

Cours d'eau	Ouvrages	Gestionnaires	Nature des informations nécessaires au SPC
Flume	Ouvrage de la Flume	Rennes Métropole	Niveau de la retenue
Chère	Ovrages de ralentissement de la Chère	Établissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine (EPTB)	Niveau des retenues
Vilaine	Retenues de : - Haute Vilaine - Valière - Cantache	Département d'Ille-et-Vilaine (transfert de gestion à l'EPTB prévue en 2020)	Niveau des retenues + prévisions de lâchers
	Ouvrages de navigation	Conseil Régional de Bretagne	Position des ouvrages + Prévisions de manœuvres
	Barrage d'Arzal	al Établissement Public Territorial de	Cote et débit / volume évacué
		Bassin de la Vilaine (EPTB)	Niveau de la retenue + Prévisions de manœuvres
Ille	Ouvrages de navigation	Conseil Régional de Bretagne	Position des ouvrages + Prévisions de manœuvres

Seuls les ouvrages hydrauliques significatifs par rapport aux crues sont ici listés. Non représentés sont les ouvrages plus modestes, les étangs ou les seuils locaux qui peuvent modifier ponctuellement les lignes d'eau en cas de crues.

## 3.3 - Autres données et informations recueillies par le SPC

#### 3.3.1 - Prévisions météorologiques

Sur la base de la convention-cadre Météo-France / MEDDE [DGPR-DGALN] en vigueur sur la période de validité du présent règlement, Météo France fournit au SPC Vilaine et côtiers bretons, diverses informations sur la situation et les prévisions météorologiques : les cartes de vigilance météorologique, les avertissements précipitations (AP) et les bulletins précipitations (BP), des mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques, des prévisions de surcotes marines et des prévisions de vent qui peuvent avoir une incidence sur les niveaux d'eau aux pleines mers jusqu'en fond d'estuaire.

Des échanges téléphoniques directs entre les prévisionnistes du SPC Vilaine et côtiers bretons et ceux du CMIR Ouest de Météo France permettent, lors de prévisions préoccupantes ou en temps de crise, de préciser les événements météorologiques en relation avec les cours d'eau surveillés et leurs bassins versants. Le CMIR Ouest couvre l'ensemble du territoire de compétence du SPC Vilaine et côtiers bretons.

#### 3.3.2 - Prédictions de marées

Le SPC a accès à des informations en provenance du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), afin de connaître les heures et hauteurs prévues des pleines mers et des basses mers à venir.

Cette application permet de connaître la marée dans un certain nombre de ports à partir de calculs astronomiques. Les prédictions sont calculées avec une précision de quelques centimètres pour les hauteurs et quelques minutes pour les heures. Il est à noter que la hauteur d'eau réellement observée aux pics de pleine mer comme de basse mer peut s'écarter de cette prédiction de façon significative (jusqu'à plusieurs dizaines de centimètres) en raison notamment de paramètres atmosphériques et de houle non pris en compte dans le calcul et générateurs de surcotes marines.

#### 3.3.3 - Données et informations échangées avec les autres services du ministère

Le Schapi fournit chaque jour ouvré deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance. En cas de crue ou de risque de crue, il organise, à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges par audioconférence sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Le SPC Vilaine et côtiers bretons fournit au Schapi les informations nécessaires à la vigilance « crues » et à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10h et 16h et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Il lui transmet également en continu les données hydrométriques à mettre à disposition du public sur le site internet « Vigicrues » pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

#### 3.3.4 - Mesure place des Otages à Morlaix

Cas très particulier, la place des Otages à Morlaix constitue le point de référence historique pour les inondations d'origines maritime ou fluviale. L'inondation survient, entre autres, par dépassement de capacité de la galerie qui passe sous ce point de repère.

Bien qu'il soit la meilleure option disponible, ce type de site ne permet pas une instrumentation satisfaisante pour un relevé en continu. Afin d'apprécier le besoin de recaler ses prévisions, le SPC doit disposer, si les conditions de sécurité le permettent, d'informations sur le niveau relevé à l'échelle de référence installée place des Otages. Pour ce faire, le concours des services techniques locaux est nécessaire.

Trois autres échelles de crues sont disponibles à Morlaix (sous le viaduc, sur l'ancien office de tourisme, rue de Brest). La pose d'autres repères, et leur observation en crue au même titre que les échelles actuelles, sont par ailleurs prévues par les services techniques de la ville.

## Article 4 - Dispositif d'information

## 4.1 - Descriptif général

#### 4.1.1 - Contenu disponible et fréquences de mise à jour

La procédure de vigilance « crues » est active 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site internet « Vigicrues ». Une partie de ces informations est en outre directement transmise aux gestionnaires de crise et aux acteurs de la sécurité civile concernés.

Les informations mises à disposition sur le site « Vigicrues » se composent :

- A l'échelle nationale : d'une carte de vigilance « crues » avec un bulletin d'information élaboré par le Schapi à partir des informations transmises par les SPC,
- A l'échelle locale du territoire de compétence de chaque SPC: d'une carte de vigilance et d'un bulletin d'information rédigé par le SPC concerné. Le bulletin local présente les prévisions d'évolution de la situation et les prévisions de hauteur ou de débit aux stations de prévision. Il comprend un commentaire de situation générale sur le bassin et par tronçon de cours d'eau, complété d'un résumé des prévisions.

Ces informations sont actualisées au moins deux fois par jour, à 10h et à 16h, et exceptionnellement en dehors de ces horaires en fonction des événements hydrologiques et maritimes, de l'évolution observée et prévue de la situation.

Les données brutes mesurées aux stations utiles pour le suivi des crues et la gestion de crise sont accessibles sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance sur le site « Vigicrues ». Ces données brutes sont mises à disposition, sans validation, dès leur disponibilité, en fonction du rythme de collecte des stations du SPC.

L'annexe 4 liste les stations hydrométriques dont les données sont affichées sur le site « Vigicrues ».

Ces stations se répartissent en stations d'observations, de prévision ou de vigilance.

Une station d'observation a vocation à diffuser la donnée brute (hauteur et/ou débit), telle qu'elle est relevée par le dispositif d'acquisition. Le SPC Vcb n'est pas tenu d'y réaliser des prévisions.

Une station de prévision, en plus de faire apparaître la donnée brute, diffusera en crue des prévisions de hauteur et/ou de débit à cette station. L'échéance et l'incertitude de prévision sont variables car dépendantes du site, du modèle de prévision utilisé, ainsi que de l'évènement en cours.

Une station de vigilance est une station qui fait référence à l'échelle du tronçon pour refléter l'importance de la crue sur l'ensemble du tronçon. Elle est, idéalement, située sur un site le plus représentatif hydrauliquement et où le SPC Vcb est en mesure de fournir une prévision la plus fiable possible, avec un délai de prévenance compatible avec la

vigilance crues. Une station de vigilance n'est pas nécessairement située au droit des enjeux.

L'annexe 7 présente la répartition de ces stations sur chaque tronçon.

#### 4.1.2 - Découpage en tronçons du périmètre surveillé

Les informations de la vigilance « crues » sont qualifiées sur le site « Vigicrues » à l'échelle de tronçons qui découpent le réseau hydrographique surveillé par le SPC Vcb. Ces tronçons, au nombre de 15, sont présentés dans le tableau en **annexe 6** et sur les cartes en **annexe 7**.

### 4.1.3 - Niveaux de vigilance « crues »

Le niveau de vigilance « crues » donne une indication la plus fiable possible à l'échelle du tronçon sur les risques engendrés par une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

Le niveau de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères. Elle s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte autant que possible des paramètres particuliers de chaque situation : la vitesse de montée de la crue, sa durée, le taux de fréquentation saisonnier du cours d'eau par les usagers, l'ampleur des secteurs touchés par la crue et en particulier l'impact simultané de la crue sur plusieurs zones d'enjeux situés sur le même tronçon de vigilance. Son choix est en dernier ressort de la responsabilité du Schapi après proposition du SPC.

Le niveau de vigilance peut prendre 4 couleurs, selon la gravité de l'événement, caractérisées par les enjeux potentiellement impactés. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance « crues », leur signification, et leur caractérisation.

Niveau	Définition	Caractérisations – Conséquences potentielles sur le terrain
Vert	Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.
Jaune	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	**
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés.  Vies humaines menacées.  Quartiers inondés : nombreuses évacuations.  Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique :  • Itinéraires structurants coupés  • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants ;  • Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications)
Rouge	Risque de crue majeure.  Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens	Crue rare et catastrophique.  Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées  Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés  Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon)  Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel :  Bâti détruit Itinéraires structurants coupés Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications)

Le choix du niveau de vigilance d'un tronçon, qui résulte d'une analyse multi-critères, intègre notamment les prévisions qualitatives ou quantitatives, dans les prochaines 24 h au droit de stations de vigilance. À chacune d'elles sont définies pour cela des « zones de

transition » entre les niveaux de vigilance, correspondant au changement potentiel de couleur. Elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance, et positionnées au regard des crues historiques ou récentes.

En cas de vigilance « crues » de niveau jaune ou supérieur, les informations diffusées dans les bulletins d'information sur le site « Vigicrues » portent sur les stations vigilance (qualifiant le niveau de vigilance « crues »), ainsi que sur des stations dites de prévision, utiles pour la gestion de crise.

Les tableaux en **annexe 8** présentent les niveaux de vigilance aux différentes stations de vigilance (également appelées stations de référence), ainsi que la position des zones de transition entre les niveaux de vigilance au regard des crues historiques ou récentes.

Ces niveaux de crues historiques ou récentes sont une information excessivement pertinente pour la préparation à la gestion de crise à l'échelle locale, pour les collectivités (et leur PCS) comme pour les riverains. Le niveau de vigilance doit donner une indication sur le niveau de mobilisation générale, et ces niveaux sont fixés au regard d'enjeux « charnière » à l'échelle du tronçon, qui ne sont pas toujours les niveaux d'atteinte locaux. Au nombre de trois (jaune/orange/rouge), ces niveaux de vigilance ne peuvent pas rendre compte dans le détail de l'atteinte progressive de nombreux enjeux successifs. Localement, c'est la capacité à situer l'atteinte des enjeux par rapport à l'historique de crues connues à la station la plus proche qui doit permettre d'amener le niveau de détail pertinent dans la mise en place des mesures de sauvegarde des biens et des personnes.

Au niveau individuel, les riverains sont invités à connaître leur niveau d'atteinte sur l'historique disponible aux stations diffusées.

Au niveau collectif, l'examen de cet historique, sa traduction dans le PCS en ramenant les actions à engager au niveau de vigilance <u>et</u> aux hauteurs atteintes à l'échelle de référence pertinente permettra un enrichissement décisif du panel d'actions de sauvegardes à mettre en place au regard de la vigilance crues.

A cette occasion il est rappelé que les services de l'État, chacun en ce qui les concerne (SIDPC pour la préparation à la gestion de crise, mission RDI des DDTM pour la partie enjeux, SPC pour la connaissance de l'historique aux stations) peuvent apporter leurs conseils sur la réalisation de documents de préparation de crise inondations.

#### 4.1.4 - La vigilance météorologique et hydrologique

Pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'alerte et la communication sur le risque hydrométéorologique global, une vigilance météorologique et hydrologique, combinant d'un côté la vigilance pour divers phénomènes météorologiques et de l'autre la vigilance « crues », est assurée par l'intervention conjointe du Schapi et de Météo-France.

La vigilance météorologique et hydrologique, disponible sur le site de Météo-France à l'adresse <a href="http://vigilance.meteofrance.com">http://vigilance.meteofrance.com</a>, qualifie le risque hydrométéorologique global dans les 24 heures à venir. Elle est établie à l'échelle des départements qui se voient affecter la couleur la plus sévère des vigilances attachées à chaque type de phénomène, qu'il soit météorologique ou relatif aux crues. À partir du niveau orange de vigilance, des pictogrammes précisent le risque, tels que « pluie-inondation » en cas de fortes pluies pouvant conduire à des inondations, ou « inondation » en cas d'inondations sur le réseau surveillé par l'Etat au titre de la vigilance crues.

Cette vigilance dite « intégrée » est explicitée dans la circulaire interministérielle N°IOC/E/11/23223/C du 28 septembre 2011, relative à la procédure de vigilance et d'alertes météorologiques.

## 4.2 - Conditions d'accès au dispositif

### 4.2.1 - Mise à disposition de l'information

Le terme « mise à disposition » signifie que l'utilisateur doit aller chercher l'information.

Un site dédié à la vigilance « crues », mis en place par le Schapi et ouvert au grand public est accessible à l'adresse suivante :

#### http://www.vigicrues.gouv.fr

Les mêmes informations sont accessibles aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site miroir interministériel :

http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr

#### 4.2.2 - Diffusion de l'information

Le terme « diffusion » signifie que l'utilisateur est destinataire de l'information.

Les informations transmises sont la carte de vigilance crues et les bulletins d'information décrits ci-dessus. La transmission est effectuée à chaque mise à jour de la carte de vigilance crues et des bulletins correspondants, que cette mise à jour corresponde aux horaires nominaux de production ou à une actualisation intermédiaire.

Le Schapi assure la diffusion, via une application métier dédiée, de l'information de vigilance crues du SPC Vilaine et côtiers bretons, vers les préfectures, vers la préfecture de zone de défense, vers les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) au titre de leur mission de RDI, et vers les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Les horaires de parution habituels des cartes de vigilance crue sont 10h et 16, 7 jours sur 7. En cas d'évènement le nécessitant, des actualisations plus fréquentes sont possibles.

Il est désormais possible de faire figurer les prévisions au niveau de l'affichage graphique des stations. L'envoi des prévisions chiffrées peut donc être théoriquement déconnecté chronologiquement de l'envoi du bulletin de vigilance pour les cartes de vigilance crue. L'envoi de prévisions à chaque bulletin de vigilance crues sera systématique pour les tronçons placés en vigilance jaune ou supérieure. En cas de réalisation de nouvelles prévisions par le SPC Vcb, ces prévisions seront réactualisées sur Vigicrues. Si ces nouvelles prévisions font significativement évoluer l'appréhension du phénomène en cours sans pour autant justifier de changement de niveau de vigilance, les préfectures et DDTM seront spécifiquement jointes pour les alerter sur les nouvelles prévisions disponibles. Dans le cas d'un changement de niveau de vigilance hors heures nominales, un bulletin de vigilance sera émis, et les gestionnaires de crise seront alertés par le canal habituel.

Au niveau local, le SPC est l'interlocuteur auprès des DDTM (RDI) et des préfectures. Le rôle de la mission RDI, en période de crise, est d'apporter au préfet de département une interprétation des données hydrologiques transmises par le SPC et leur traduction en termes de conséquences en enjeux territoriaux à attendre. En période de crise, la préfecture est jointe via son SIDPC en heures ouvrables, via l'astreinte préfectorale hors heures ouvrables.

Le SIDPC et la mission RDI, en liaison avec le SPC, interviennent également dans la préparation de la gestion de crises.

## Article 5 - Échéancier d'entrée en vigueur

La mise en œuvre du présent règlement est effective à la date de signature de l'arrêté d'approbation correspondant.

Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfectures concernées.

## **ANNEXES**

Carte du territoire de compétence, tronçons de vigilance et bassins Annexe n°1 versants du SPC Vilaine et côtiers bretons Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en Annexe n°2 place un dispositif de prévision et de surveillance des crues Annexe n°3 Carte des tronçons de cours d'eau gérés par des dispositifs complémentaires à celui de l'État Liste des stations hydrométriques affichées sur « Vigicrues » Annexe n°4 Liste des tronçons de vigilance surveillés par le SPC Vilaine et côtiers Annexe n°5 bretons Cartes des tronçons de vigilance surveillés par le SPC Vilaine et Annexe n°6 côtiers bretons Annexe n°7 Tableaux par tronçon des niveaux de vigilance aux stations de référence

Annexe n°1 SPC Vilaine - Côtiers Bretons Territoire de compétence, tronçons de vigilance et des bassins versants - RIC 2019 Quemper-Guézennec Guingamp Gouessant Arguenon Boils Leard Aulne Fougeres Rance Sainte Triéphine Prénessaye Odet La Croixille Blavet Laïta Pontivy Pont-Priant Barrage Valiere Seiche **Guenin** Vilaine aval Guipry-Messac Limite du territoire Tronçon de vigilance Bassins versants des tronçons de vigilance Conquereuil Stations hydrométriques et marégraphes Observation Prevision quantitative Vigilance quantitative Vigilance qualitative Mai 2019 50 km

## Annexe n°2 - Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Une commune est concernée par un tronçon dès lors qu'elle est susceptible d'être impactée par un événement hydrologique affectant ce tronçon. En conséquence, une commune peut être concernée par plusieurs tronçons.

DÉPA	RTEMENT DES CÔTES-D'ARMO	OR (22)
COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
ANDEL	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	GOUESSANT
BEGARD	LEGUER-GUINDY-JAUDY	JAUDY
BELLE-ISLE-EN-TERRE	LEGUER-GUINDY-JAUDY	LEGUER
BON-REPOS-SUR-BLAVET	BLAVET	BLAVET
BOQUEHO	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
BRELIDY	LEGUER-GUINDY-JAUDY	JAUDY
BRINGOLO	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
BROONS	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	ROSETTE
CAMLEZ	LEGUER-GUINDY-JAUDY	GUINDY
CAULNES	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	RANCE
CAUREL	BLAVET	BLAVET
CAVAN	LEGUER-GUINDY-JAUDY	GUINDY
CHATELAUDRAN	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
COATASCORN	LEGUER-GUINDY-JAUDY	JAUDY
COATREVEN	LEGUER-GUINDY-JAUDY	GUINDY
COETMIEUX	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	GOUESSANT
COUENNEC-LANVEZEAC	LEGUER-GUINDY-JAUDY	GUINDY
EREAC	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	RANCE
GOMMENECH	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
GOUAREC	BLAVET	BLAVET
GOUDELIN	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
GRACES	TRIEUX-LEFF-GOUET	TRIEUX
GUERLEDAN	BLAVET	BLAVET
GUINGAMP	TRIEUX-LEFF-GOUET	TRIEUX
HEMONSTOIR	OUST	OUST
LAMBALLE	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	GOUESSANT
LANDEHEN	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	GOUESSANT
LANFAINS	TRIEUX-LEFF-GOUET	GOUET
LANGOAT	LEGUER-GUINDY-JAUDY	GUINDY ET JAUDY
LANLEFF	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
LANNEBERT	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF

DÉPA	RTEMENT DES CÔTES-D'ARMO	PR (22)
COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
LANNION	LEGUER-GUINDY-JAUDY	LEGUER ET GUINDY
LANRELAS	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	RANCE
LANVOLLON	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
LE FAOUET	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
LE FOEIL	TRIEUX-LEFF-GOUET	GOUET
LE-VIEUX-MARCHE	LEGUER-GUINDY-JAUDY	LEGUER
LOUARGAT	LEGUER-GUINDY-JAUDY	JEGUER, GUINDY ET JAUDY
LOUDEAC	OUST	OUST
MANTALLOT	LEGUER-GUINDY-JAUDY	JAUDY
MEGRIT	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	ROSETTE
MINIHY-TREGUIER	LEGUER-GUINDY-JAUDY	GUINDY
NOYAL	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	GOUESSANT
PABU	TRIEUX-LEFF-GOUET	TRIEUX
PEDERNEC	LEGUER-GUINDY-JAUDY	GUINDY ET JAUDY
PERRET	BLAVET	BLAVET
PLAINE-HAUTE	TRIEUX-LEFF-GOUET	GOUET
PLAINTEL	TRIEUX-LEFF-GOUET	GOUET
PLELAUFF	BLAVET	BLAVET
PLELO	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
PLENEE-JUGON	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	ARGUENON
PLESIDY	TRIEUX-LEFF-GOUET	TRIEUX
PLESTAN	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	GOUESSANT
PLOUAGAT	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
PLOUBEZRE	LEGUER-GUINDY-JAUDY	LEGUER
PLOUEC-DU-TRIEUX	TRIEUX-LEFF-GOUET	TRIEUX
PLOUGUERNEVEL	BLAVET	BLAVET
PLOUGUIEL	LEGUER-GUINDY-JAUDY	GUINDY
PLOUISY	TRIEUX-LEFF-GOUET	TRIEUX ET LEFF
PLOUMAGOAR	TRIEUX-LEFF-GOUET	TRIEUX
PLOUNEVEZ-MOEDEC	LEGUER-GUINDY-JAUDY	LEGUER
PLOUVARA	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
PLUMAUGAT	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	GOUESSANT
PLUZUNET	LEGUER-GUINDY-JAUDY	LEGUER ET GUINDY
POMMERIT-JAUDY	LEGUER-GUINDY-JAUDY	JAUDY
POMMERIT-LE-VICOMTE	TRIEUX-LEFF-GOUET	TRIEUX

PRAT

LEGUER-GUINDY-JAUDY

JAUDY

DÉPA	RTEMENT DES CÔTES-D'ARMC	PR (22)
COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
QUEDILLAC	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	RANCE
QUEMPERVEN	LEGUER-GUINDY-JAUDY	GUINDY
QUINTIN	TRIEUX-LEFF-GOUET	GOUET
ROSPEZ	LEGUER-GUINDY-JAUDY	GUINDY
RUNAN	LEGUER-GUINDY-JAUDY	JAUDY
SAINT-ADRIEN	TRIEUX-LEFF-GOUET	TRIEUX
SAINT-BARNABE	OUST	OUST
SAINT-BRANDAN	TRIEUX-LEFF-GOUET	GOUET
SAINT-CARADEC	OUST	OUST
SAINT-FIACRE	TRIEUX-LEFF-GOUET	TRIEUX
SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	RANCE
SAINTE-BRIGITTE	BLAVET	BLAVET
SAINTE-TREPHINE	BLAVET	BLAVET
SAINT-LAURENT	LEGUER-GUINDY-JAUDY	JAUDY
SAINT-PEVER	TRIEUX-LEFF-GOUET	TRIEUX
SQUIFFIEC	TRIEUX-LEFF-GOUET	TRIEUX
SAINT-TRIMOEL	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	GOUESSANT
SEVIGNAC	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	ROSETTE
TONQUEDEC	LEGUER-GUINDY-JAUDY	LEGUER ET GUINDY
TREDIAS	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	ROSETTE
TREGROM	LEGUER-GUINDY-JAUDY	LEGUER
TREMEUR	GOUESSANT-ARGUENON-RANCE	ROSETTE
TREMEVEN	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
TRESSIGNAUX	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF
TREVE	OUST	OUST
TREVEREC	TRIEUX-LEFF-GOUET	LEFF

DÉPARTEMENT DU FINISTERE (29)				
COMMUNES	TF	RONÇON	COURS D'EAU	
ARZANO	LAÏTA	El	LLÉ	
CHÂTEAULIN	AULNE	Al	ULNE	
CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU	AULNE	Al	ULNE	
ERGUÉ-GABÉRIC	ODET	O	DET ET JET	
GOUÉZEC	AULNE	Al	ULNE	
GUENGAT	ODET	S	TEÏR	
LAZ	AULNE	Al	ULNE	

DÉPARTEMENT DU FINISTERE (29)			
COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU	
LENNON	AULNE	AULNE	
LOCUNOLE	LAÏTA	ELLÉ	
LOTHEY	AULNE	AULNE	
MORLAIX	MORLAIX	RIVIÈRE DE MORLAIX, QUEFFLEUTH ET JARLOT	
PLEYBEN	AULNE	AULNE	
PLOUIGNEAU	MORLAIX	JARLOT	
PLOUGONVEN	MORLAIX	JARLOT ET TROMORGANT	
PLOURIN-LES-MORLAIX	MORLAIX	QUEFFLEUTH	
PORT-LAUNAY	AULNE	AULNE	
QUIMPER	ODET	ODET, STEÏR ET JET	
QUIMPERLÉ	LAÏTA	LAÏTA, ISOLE ET ELLÉ	
REDENE	LAÏTA	ELLÉ	
SAINT-COULITZ	AULNE	AULNE	
SAINT-ÉVARZEC	ODET	JET	
SAINT-GOAZEC	AULNE	AULNE	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	MORLAIX	RIVIÈRE DE MORLAIX ET QUEFFLEUTH	
SAINT-THOIS	AULNE	AULNE	
SPÉZET	AULNE	AULNE	
TRÉMÉVEN	LAÏTA	ISOLE ET ELLÉ	

DÉPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE (35)			
COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU	
ACIGNÉ	VILAINE AMONT	VILAINE	
AMANLIS	SEICHE	SEICHE	
BAINS-SUR-OUST	VILAINE AVAL	OUST	
BAINS-SUR-OUST (*)	OUST	OUST	
(*) la couleur de vigilance du département de l'Ille-et-Vilaine ne dépendra pas de la couleur de vigilance			
du tronçon de l'Oust BALAZÉ	VILAINE AMONT	VILAINE	
BETTON	ILLE, ILLET	ILLE	
BOURG-DES-COMPTES	VILAINE MÉDIANE	VILAINE	
BRÉAL-SOUS-MONTFORT	MEU	MEU	
BRECE	VILAINE AMONT	VILAINE	
BRETEIL	MEU	MEU	
BRUZ	VILAINE MÉDIANE, SEICHE	VILAINE ET SEICHE	
CESSON-SÉVIGNÉ	VILAINE AMONT	VILAINE	

,				
$D = D \times D$	TC	\	T-VILAINE	$\alpha$
		)  <b>-                                    </b>		351
		/	1-711 - 111	

COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
CHAPELLE-DE-BRAIN (LA)	VILAINE AVAL	VILAINE
CHAPELLE ERBRÉE (LA)	VILAINE AMONT	VILAINE
CHARTRES-DE-BRETAGNE	SEICHE	SEICHE
CHASNE-SUR-ILLET	ILLE, ILLET	ILLET
CHÂTEAUBOURG	VILAINE AMONT	VILAINE
CHAVAGNE	VILAINE MÉDIANE, MEU	VILAINE ET MEU
CHEVAIGNÉ	ILLE, ILLET	ILLE ET ILLET
CINTRÉ	MEU	MEU
CORNILLÉ	VILAINE AMONT	VILAINE
DINGE	ILLE, ILLET	ILLE
ERBRÉE	VILAINE AMONT	VILAINE
GOVEN	VILAINE MÉDIANE, MEU	VILAINE, MEU
GOVEN	MEU	MEU
GUICHEN	VILAINE MÉDIANE, SEICHE	VILAINE ET SEICHE
GUIPRY	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
LAILLÉ	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
LANGON	VILAINE MÉDIANE, VILAINE AVAL	VILAINE
MELESSE	ILLE, ILLET	ILLE
MESSAC	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
MONTFORT-SUR-MEU	MEU	MEU
MONTREUIL-SUR-ILLE	ILLE, ILLET	ILLE
MORDELLES	MEU	MEU
MOUAZE	ILLE, ILLET	ILLET
NOUVOITOU	SEICHE	SEICHE
NOYAL-CHÂTILLON-SUR- SEICHE	SEICHE	SEICHE
NOYAL-SUR-VILAINE	VILAINE AMONT	VILAINE
PIRE-SUR-SEICHE	SEICHE	SEICHE
PLÉCHATEL	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
POCÉ-LES-BOIS	VILAINE AMONT	VILAINE
PONT-PÉAN	SEICHE	SEICHE
REDON	VILAINE AVAL	VILAINE ET OUST
RENNES	VILAINE MÉDIANE, VILAINE AMONT ET ILLE, ILLET	VILAINE ET ILLE
RHEU (LE)	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
RIEUX	VILAINE AVAL	VILAINE
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	VILAINE MÉDIANE, VILAINE AVAL	VILAINE

DÉPAR	TEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE	E (35)
COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
SAINT-ARMEL	SEICHE	SEICHE
SAINT-AUBIN-DES-LANDES	VILAINE AMONT	VILAINE
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	ILLE, ILLET	ILLET
SAINT-DIDIER	VILAINE AMONT	VILAINE
SAINT-ERBLON	SEICHE	SEICHE
SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE	ILLE, ILLET	ILLE ET ILLET
SAINT-GRÉGOIRE	ILLE, ILLET	ILLE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
SAINT-JEAN-SUR-VILAINE	VILAINE AMONT	VILAINE
SAINT-MALO-DE-PHILY	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
SAINTE-MARIE	VILAINE AVAL	VILAINE
SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE	ILLE, ILLET	ILLE
SAINT-M'HERVÉ	VILAINE AMONT	VILAINE
SAINT-SENOUX	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
SERVON-SUR-VILAINE	VILAINE AMONT	VILAINE
TALENSAC	MEU	MEU
THORIGNÉ-FOUILLARD	VILAINE AMONT	VILAINE
VERN-SUR-SEICHE	SEICHE	SEICHE
VEZIN-LE-COQUET	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
VITRÉ	VILAINE AMONT	VILAINE

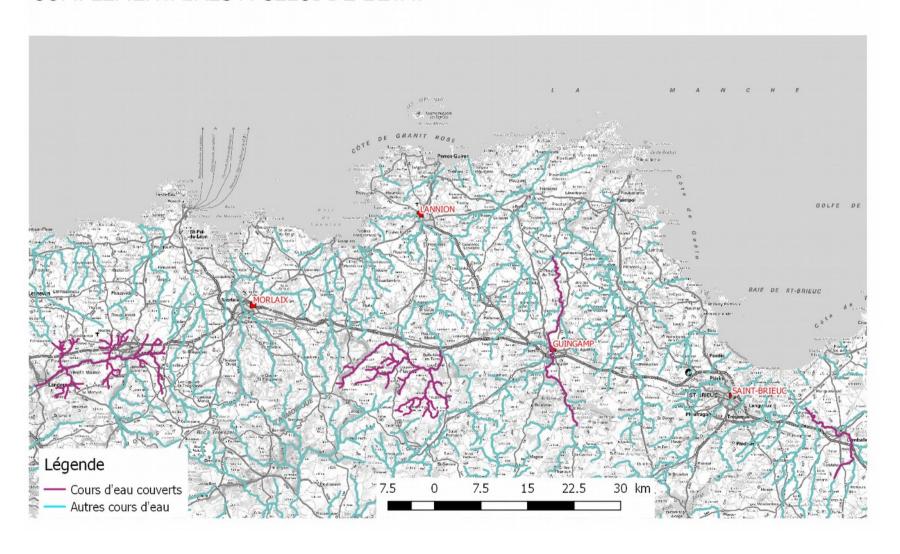
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE (44)				
COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU		
AVESSAC	VILAINE AVAL	VILAINE		
FÉGRÉAC	VILAINE AVAL	VILAINE		
GUÉMENÉ-PENFAO	VILAINE AVAL	VILAINE		
MASSÉRAC	VILAINE AVAL	VILAINE		
PIERRIC	VILAINE AVAL	VILAINE		
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	VILAINE AVAL	VILAINE ET OUST		

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN (56)				
COMMUNES TRONÇON COURS D'EAU				
BAUD	BLAVET	BLAVET		
BIEUZY	BLAVET	BLAVET		
BRÉHAN	OUST	OUST		
CARO	OUST	OUST		

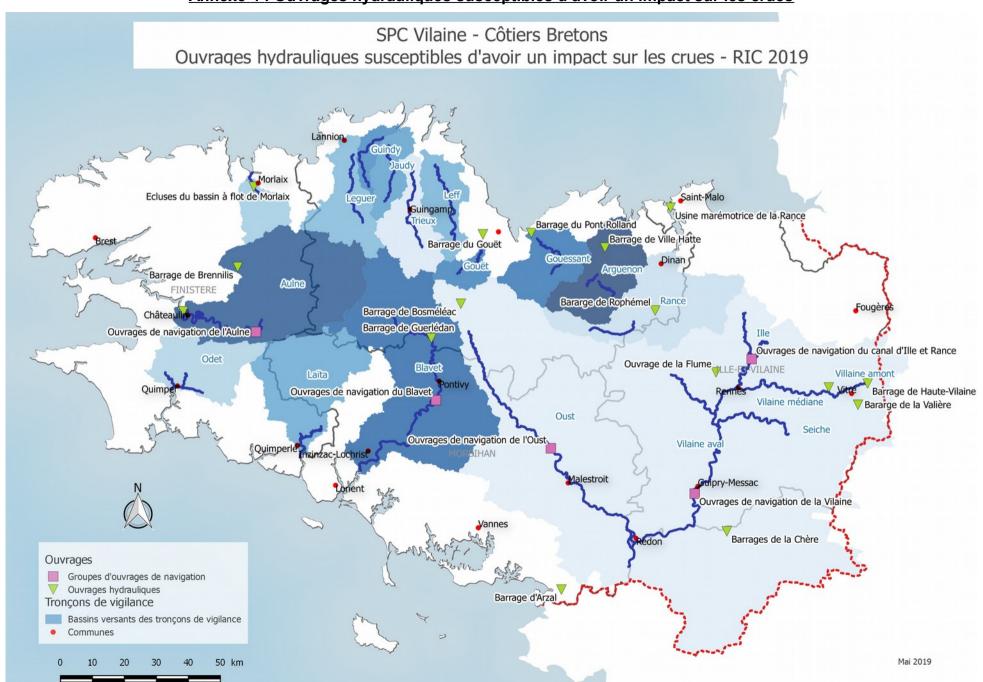
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN (56)				
COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU		
CHAPELLE-CARO (LA)	OUST	OUST		
CLÉGUÉREC	BLAVET	BLAVET		
CRÉDIN	OUST	OUST		
FORGES (LES)	OUST	OUST		
FOUGERÊTS (LES)	OUST	OUST		
GACILLY (LA)	OUST	OUST		
GLÉNAC	OUST	OUST		
GUÉGON	OUST	OUST		
GUELTAS	OUST	OUST		
GUIDEL*	LAÎTA	LAÎTA		
*la couleur de vigilance du départe tronçon de la Laïta	ement du Morbihan ne dépendra pas de	la couleur de vigilance du		
GUILLAC	OUST	OUST		
HENNEBONT	BLAVET	BLAVET		
INZINZAC-LOCHRIST	BLAVET	BLAVET		
JOSSELIN	OUST	OUST		
LANGUIDIC	BLAVET	BLAVET		
LANOUÉE	OUST	OUST		
LANVAUDAN	BLAVET	BLAVET		
MALESTROIT	OUST	OUST		
MELRAND	BLAVET	BLAVET		
MISSIRIAC	OUST	OUST		
MONTERTELOT	OUST	OUST		
NEULLIAC	BLAVET	BLAVET		
PEILLAC	OUST	OUST		
PLEUGRIFFET	OUST	OUST		
PLOERMEL	OUST	OUST		
PLUMÉLIAU	BLAVET	BLAVET		
PONTIVY	BLAVET	BLAVET		
QUILY	OUST	OUST		
QUISTINIC	BLAVET	BLAVET		
RIEUX	VILAINE AVAL	VILAINE		
ROHAN	OUST	OUST		
SAINT-ABRAHAM	OUST	OUST		
SAINT-AIGNAN	BLAVET	BLAVET		
SAINT-BARTHÉLEMY	BLAVET	BLAVET		
SAINTE-BRIGITTE	BLAVET	BLAVET		

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN (56)					
COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU			
SAINT-CONGARD	OUST	OUST			
SAINT-GONNERY	OUST	OUST			
SAINT-GRAVÉ	OUST	OUST			
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	VILAINE AVAL	VILAINE			
SAINT-LAURENT-SUR-OUST	OUST	OUST			
SAINT-MARCEL	OUST	OUST			
SAINT-MAUDAN	OUST	OUST			
SAINT-MARTIN-SUR-OUST	OUST	OUST			
SAINT-PERREUX	VILAINE AVAL ET OUST	VILAINE ET OUST			
SAINT-SERVANT	OUST	OUST			
SAINT-THURIAU	BLAVET	BLAVET			
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	OUST	OUST			
SÉRENT	OUST	OUST			
SOURN (LE)	BLAVET	BLAVET			
VAL D'OUST	OUST	OUST			

### SPC VILAINE - COTIERS BRETONS CARTE DES TRONÇONS DE COURS D'EAU GÉRÉS PAR DES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES A CELUI DE L'ÉTAT



Annexe 4 : Ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues



#### Annexe n°5 – Liste des stations hydrométriques affichées sur « Vigicrues »

Les noms des stations hydrométriques affichées sur le site internet « Vigicrues » se présentent de la manière suivante : commune [lieu-dit] (cours d'eau). Une station de type « vigilance » qualifie le niveau de vigilance « crues » et est automatiquement une station de prévision.

#### Tronçon du Trieux, Leff, Gouët (T.L.G)

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Saint-Péver [Pont Locminé] (Trieux)	Trieux	Vigilance	94,120 m
Saint-Clet [Moulin de Châteaulin] (Trieux)	Trieux	Observation	Non mesurée
Boqueho [Kermaria] (Leff)	Leff	Prévision	130,860 m
Quemper-Guézennec [Pont D79] (Leff)	Leff	Observation	10,430 m
Saint-Julien [La Saudraie] (Gouët)	Gouët	Vigilance	91,570 m

#### Tronçon du Gouessant, Arguenon, Rance (G.A.R)

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Andel [Le Quingueret] (Gouessant)	Gouessant	Vigilance	37,118 m
Mégrit [Pont D19] (Rosette)	Rosette	Prévision	38,327 m
Jugon-Les-Lacs [Bois Léard] (Arguenon)	Arguenon	Vigilance	28,422 m
Saint-Jouan-de-L'Isle [Pont Rimbert] (Rance)	Rance	Observation	60,910 m
Médréac [Pont D220] (Néal)	Néal	Observation	57,532 m

#### Tronçon du Léguer, Guindy, Jaudy (L.G.J)

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Belle-Isle-en-Terre [Terrain de football] (Léguer)	Léguer	Vigilance	Non mesurée
Pluzunet [Pont D74] (Léguer)	Léguer	Prévision	33,490 m
Mantallot [Kerbrido] (Jaudy)	Jaudy	Vigilance	18,250 m
Plouguiel [Kerallio] (Guindy)	Guindy	Vigilance	6,100 m

#### <u>Tronçon de Morlaix</u>

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Plounéour-Ménez [Le Plessis] (Queffleuth)	Queffleuth	Observation	155,61 m
Plougonven [Berlingar] (Jarlot)	Jarlot	Prévision	Non mesurée
Plougonven [Compézou] (Tromorgant)	Tromorgant	Prévision	Non mesurée
Plourin-lès-Morlaix [Les Trois Chênes] (Queffleuth)	Queffleuth	Vigilance	9,57 m
Morlaix [Les Ecluses-aval] (Jarlot [La Rivière de Morlaix])	Rivière de Morlaix	Vigilance	-4,69 m
Morlaix [Les Ecluses-amont] (Jarlot [La Rivière de Morlaix])	Rivière de Morlaix	Observation	-1,45 m

#### Tronçon de l'Aulne

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Brennilis (Ellez)	Ellez	Observation	Non mesurée
Scrignac [Le Goask] (Aulne)	Aulne	Observation	Non mesurée
Cléden-Poher [Pont-Triffen] (Aulne)	Confluence Aulne/Ellez	Prévision	Non mesurée
Trébrivan [Le Nézert] (Hyère)	Hyère	Observation	88,56 m
St-Hernin [La gare] (Hyère)	Hyère canalisée	Prévision	61,82 m
Châteauneuf-du-Faou [Pont Pol] (Aulne)	Aulne canalisée	Vigilance	31,68 m
Gouézec [Pont-Coblant] (Aulne)	Aulne canalisée	Prévision	20,66 m
Châteaulin [Pont routier] (Aulne)	Aulne canalisée	Vigilance	4,74 m
Port-Launay [Marégraphe Guily Glaz] (Aulne)	Aulne maritime	Vigilance	-1,76 m

### <u>Tronçon de l'Odet</u>

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données	
Ergué-Gabéric [Kersaviou] (Odet)	Odet	Prévision	67,62 m	
Ergué-Gabéric [Tréodet] (Odet)	Odet	Prévision	8,18 m	
Quimper [Kervir] (Odet)	Odet	Vigilance	3,41 m	
Guengat [Ty-Planche] (Steïr)	Steïr	Prévision	12,61 m	
Quimper [Moulin-Vert] (Steïr)	Steïr	Vigilance	3,04 m	
Bénodet [Port de plaisance] (Odet)	Odet maritime	Prévision	-2,56 m	
Ergué-Gabéric [Kerjean] (Jet)	Jet	Prévision	18,76 m	
Quimper [Palais de Justice] (Odet)	Odet	Vigilance	-0,21 m	

#### Tronçon de la Laïta

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Le Faouët [Grand Pont] (Ellé)	Ellé	Observation	75,47 m
Le Faouët [Pont-Priant] (Inam)	Inam	Observation	72,22 m
Arzano [Ty Nadan-aval pont] (Ellé)	Ellé	Vigilance	16,84 m
Scaër [Stang-Boudilin] (Isole)	Isole	Observation	88,57 m
Quimperlé [Place des Anciennes Fonderies] (Isole)	Isole	Vigilance	3,39 m
Quimperlé [Place Charles-de-Gaulle] (Ellé [La Laïta])	Laïta	Vigilance	0,20 m
Clohars-Carnoët [Le Pouldu] (Ellé [La Laïta])	Laïta	Prévision	-2,81 m

#### Tronçon du Blavet

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	l'affichage sur le site internet « Vigicrues » Nom du cours d'eau				
Lanrivain [Pont D87] (Blavet)	Blavet	Observation	210,73 m		
Sainte-Tréphine [Pont D5] (Sulon)	Sulon	Observation	134,327 m		
Plélauff [Bon-Repos] (Blavet)	Blavet	Prévision	Non mesurée		
Saint-Aignan [Le Touldren] (Blavet)	Blavet	Observation	73,60 m		
Pontivy [Equipement] (Blavet)	Blavet Vigilance		53,83 m		
Melrand [Pont Neuf] (Sarre)	Sarre Observation		Non mesurée		
Guénin [Er Marreü] (Evel)	Evel Prévision		39,124 m		
Inzinzac-Lochrist [Pont Neuf] (Blavet)	Blavet	Vigilance	13,998 m		

#### Tronçon de l'Oust

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données		
Hémonstoir [Pont D69] (Oust)	Oust	Observation	Non mesurée		
Saint-Martin-des-Prés [La Vilaine Rouault] (Oust)	Oust	Observation	175,32 m		
Allineuc [Barrage Bosméléac] (Oust)	Oust	Observation	155,42 m		
Pleugriffet [Ecluse de Cadoret] (canal de Nantes à Brest)	Oust	Prévision	40,00 m		
Prénessaye [Saint-Sauveur le Haut] (Lié)	Lié	Observation	90,44 m		
Josselin [Ecluse de Josselin-amont] (Oust)	Oust	30,643 m			
Loyat [Pont D129] (Yvel)	Yvel	Non mesurée			
Ploërmel [Bezon] (Ninian)	Ninian	Non mesurée			
Malestroit [Ecluse de Malestroit – aval] (canal de Nantes à Brest)	Oust	Vigilance	11,84 m		
St-Gravé [Ecluse Le Guelin – amont] (canal de Nantes à Brest)	Oust	Prévision	6,042 m		
St-Gravé [Ecluse Le Guelin – aval] (canal de Nantes à Brest)	Oust	Prévision	3,461 m		
Molac [Le Quinquizio] (Arz)	Arz Observation		22,73 m		
Quelneuc [La Rivière] (Aff)	Aff	Observation	12,77 m		
Saint-Marcel [Route de Bohal] (Claie)	Claie	Observation	Non mesurée		
Saint-Jean-Brévelay [Ker Hevy] (Claie)	Claie	Observation	44,047 m		

#### Tronçon de la Vilaine amont

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données	
Bourgon [Pont D 106] (Vilaine)	Vilaine	Prévision	93,86 m	
La Chapelle-Erbrée [barrage Vilaine] (Vilaine)	Vilaine	Observation	80,98 m	
Vitré [Bas-Pont] (Vilaine)	Vilaine	Prévision	61,29 m	
Vitré [Château des Rochers] (Valière)	Valière Prévision		69,002 m	
Erbrée [Les Ravenières] (Valière)	Valière	Observation	88,47 m	
Erbrée [Barrage Valière] (Valière)	Valière Observation		85,30 m	
Taillis [La Basse Molière] (Cantache)	Cantache Observation		Non mesurée	
Pocé-les-Bois [barrage Villaumur] (Cantache)	Cantache	Observation	-0,03 m	
Châteaubourg (Vilaine)	Vilaine	Vigilance	39,77 m	
La Bouëxière [Le Drugeon] (Chevré)	Chevré	Prévision	42,98 m	
Cesson-Sévigné [Pont Briant] (Vilaine)	Vilaine	Vigilance	28,52 m	

#### Tronçon de l'Ille, Illet

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Montreuil-Sur-Ille [Ecluse d'Ille] (Ille)	Ille	Prévision	51,53 m
Chasné-sur-Illet [Le Bas Janson] (Illet)	Illet	Vigilance	44,12 m
St-Grégoire [Ecluse de St Grégoire] (canal d'Ille et Rance)	Ille	Vigilance	27,39 m
Rennes [Ecluse de St Martin] (canal d'Ille et Rance)	Ille	Prévision	26,25 m

#### Tronçon de la Seiche

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Amanlis [Pont D 37] (Seiche)	Seiche	Vigilance	30,01 m
Bourgbarré [Pont du gué] (Ise)	Ise	Observation	29,89 m
Pont Péan [La Planche] (Seiche)	Seiche	Vigilance	Non mesurée

#### Tronçon du Meu

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données	
Montfort-sur-Meu [L'Abbaye] (Meu)	Meu	Vigilance	29,45 m	
Iffendic [La Roncelinais] (Garun)	Garun	Prévision	41,06 m	
Gaël [Le Pont Perrin] (Meu)	Meu	Prévision	57,12 m	
Bréal [Mordelles-Le Grand Pont] (Meu)	Meu	Vigilance	23,43 m	

### Tronçon de la Vilaine médiane

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Pacé [Tixuë] (Flume)	Flume	Observation	38,57 m
Guichen [Le Boël-aval] (Vilaine)	Vilaine	Vigilance	12,70 m
Bain-de-Bretagne [Rochereuil] (Semnon)	Semnon	Prévision	21,54 m
Guipry [Le Port] (Vilaine)	Vilaine	Vigilance	5,52 m
Guipry [Mâlon amont] (Vilaine)	Vilaine	Observation	4,00 m

#### Tronçon de la Vilaine aval

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Derval [Pont RN137] (Chère)	Chère*	Prévision	8,34 m
Conquereuil [Juzet] [Les rivières] (Don)	Don*	Prévision	8,473 m
Avessac [Painfaut] (Vilaine)	Vilaine	Prévision	0,24 m
Redon [canal] [Ecluse d'Oust] (canal de Nantes à Brest)	Oust	Vigilance	0,271 m
Redon [Quai Duguay-Trouin] (Vilaine)	Vilaine	Vigilance	0,24 m

<sup>\*</sup> stations de la DREAL Pays de la Loire

#### Tableau récapitulatif des stations diffusées sur Vigicrues avec échéance de prévision associée

		Castianneim				Type de station			
Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	Échéance de prévision
La Rance à Saint-Jouan-de-l'Isle - Pont Rimbert	J061161001	DREAL Bretagne		Rance	X				
Le Néal à Médréac - Pont D 220	J062661001	DREAL Bretagne	la	Néal	X				
L'Arguenon à Jugon-les-Lacs [amont Rosette] - Bois Léard	J110301001	DREAL Bretagne	Gouessant, Arguenon, Rance	Arguenon		X	X		12h / 24h*
La Rosette à Mégrit - Pont D 19	J111401001	DREAL Bretagne	Rance	Rosette			X		9h / 24h*
Le Gouessant à Andel - Le Quingueret	J131301001	DREAL Bretagne	1	Gouessant		X		X	18h / 24h*
Le Gouët à Saint-Julien - La Saudraie	J151301001	DREAL Bretagne		Gouët		X	X		11h / 24h*
Le Trieux à Saint-Péver - Pont Locminé	J171171001	DREAL Bretagne	1	Trieux		X	X		9h / 24h*
Le Trieux à Saint-Clet - Chateaulin	J172172001	DREAL Bretagne	Trieux, Leff, Gouët	Trieux	X				
Le Leff à Boqueho - Pont Clevio	J180301001	DREAL Bretagne	1	Leff			X		6h / 24h*
Le Leff à Quemper-Guézennec - Rivoallan	J181301001	DREAL Bretagne	1	Leff	Х				
Le Jaudy à Mantallot - Kerbrido	J202301001	DREAL Bretagne		Jaudy		X	X		12h / 24h*
Le Guindy à Plouguiel - Kerallio	J203401001	DREAL Bretagne	1 .	Guindy		X	X		24h
Le Léguer à Belle-Isle-en-Terre - Terrain de football	J223301001	DREAL Bretagne	Léguer, Guindy, Jaudy	Léquer		X	X		6h / 24h*
Le Léguer à Pluzunet - Pont Coat Dunois	J223302001	DREAL Bretagne	1	Léguer			X		9h / 24h*
Le Jarlot à Plougonven - Berlingar	J260301001	DREAL Bretagne		Jarlot			X		5h / 24h*
Le Tromorgant à Plougonven - Compezou	J260541001	DREAL Bretagne	ł	Tromorgant			x		5h / 24h*
Le Queffleuth à Plourin-lès-Morlaix - Les Trois Chênes	J261401002	DREAL Bretagne	Morlaix	Queffleuth		X	x		3h / 24h*
Le Queffleuth à Plounéour-Ménez – Le Plessis					v	^	^		311/2411
	J261400501	DREAL Bretagne		Queffleuth	X				
Le Jarlot [La rivière de Morlaix] à Morlaix - Les Ecluses - amont	J262301001	DREAL Bretagne	1	Rivière de Morlaix	Х	V	V		05 / 0 / 5 +
Le Jarlot [La rivière de Morlaix] à Morlaix - Les Ecluses - aval	J262301002	DREAL Bretagne		Rivière de Morlaix		X	X		8h / 24h*
L'Aulne à Scrignac – Le Goask	J360181001	DREAL Bretagne	Aulne	Aulne	X				
L'Ellez à Brennilis [aval retenue Saint Michel]	J362401001	DREAL Bretagne		Ellez	X				
L'Aulne à Cléden-Poher - Pont Triffen	J363181003	DREAL Bretagne		Aulne			X		10h / 24h*
L'Hyère à Trébrivan - Le Nezert	J371301001	DREAL Bretagne		Hyère	X				
L'Hyère à Saint-Hernin - La gare	J373301001	DREAL Bretagne		Hyère			X		12h / 24h*
L'Aulne à Châteauneuf-du-Faou - Pont Pol	J381181001	DREAL Bretagne	]	Aulne		X	X		20h / 24h*
L'Aulne à Gouézec - Pont Coblant	J382181001	DREAL Bretagne		Aulne			X		22h / 24h*
L'Aulne à Châteaulin - Pont routier	J382182001	DREAL Bretagne		Aulne		X	X		24h
L'Aulne à Port-Launay - Marégraphe Guily Glaz	J382183001	DREAL Bretagne		Aulne		X	X		24h
L'Odet à Ergué-Gabéric - Kersaviou	J420192001	DREAL Bretagne		Odet			X		12h / 24h*
L'Odet à Ergué-Gabéric - Treodet	J421191001	DREAL Bretagne	1	Odet			X		14h / 24h*
Le Jet à Ergué-Gabéric - Kerjean	J422401001	DREAL Bretagne	1	Jet			X		12h / 24h*
L'Odet à Quimper [Kervir] - Kervir	J423191001	DREAL Bretagne	1	Odet		X	X		15h / 24h*
Le Steir à Guengat - Ty Planche	J431301002	DREAL Bretagne	Odet	Steïr			X		8h / 24h*
Le Steïr à Quimper - Moulin Vert	J431303001	DREAL Bretagne	1	Steïr		X	X		10h / 24h*
L'Odet à Quimper - Palais de justice	J440191002	DREAL Bretagne	i	Odet		X	X		11h / 24h*
L'Odet à Bénodet - Port de plaisance	J442191001	DREAL Bretagne	1	Odet			X		12h / 24h*
L'Ellé au Faouët - Grand Pont	J471201002	DREAL Bretagne		Ellé	Х				12117 2-111
L'Inam au Faouët - Pont Priant	J473401001	DREAL Bretagne	1	Inam	X				
L'Ellé à Arzano - Ty Nadan - aval pont	J474201001	DREAL Bretagne	1	Ellé	^	X	X		16h / 24h*
L'Isole à Scaër - Stang Boudilin	J480301001	DREAL Bretagne	Laïta	Isole	X	^	^		10117 2411
L'Isole à Quimperlé - Place des Anciennes Fonderies	J481301001	DREAL Bretagne	Laita	Isole	^	X	X		16h / 24h*
L'Ellé [La Laïta] à Quimperlé - Place Charles-de-Gaulle	J490201001	DREAL Bretagne	1	Ellé		X			17h / 24h*
			1				X		
L'Ellé [La Laïta] à Clohars-Carnoët - Le Pouldu	J490202001	DREAL Bretagne		Ellé			X		18h / 24h*
Le Blavet à Lanrivain [aval retenue Kerné-Uhel] - Pont D 87	J521212001	DREAL Bretagne	1	Blavet	X				
Le Sulon à Sainte-Tréphine - Trozulon	J522401002	DREAL Bretagne		Sulon	X				455 40415
Le Blavet à Plélauff - Bon-Repos	J540212001	DREAL Bretagne		Blavet			X		15h / 24h*
Le Blavet à Saint-Aignan [aval barrage Guerlédan] - Le Touldren	J541212001	DREAL Bretagne	Blavet	Blavet	X				
Le Blavet à Pontivy - Equipement	J550211001	DREAL Bretagne		Blavet		X	X		4h / 24h**
La Sarre à Melrand – Pont Neuf	J552401002	DREAL Bretagne		Sarre					
L'Evel à Guénin - Er Marreü	J561301001	DREAL Bretagne	1	Evel			X		16h / 24h*
Le Blavet à Languidic - Pont neuf	J571211004	DREAL Bretagne	<u> </u>	Blavet		X	X		24h

<sup>\* :</sup> échéance moyenne de prévision sur pluie observée / échéance de prévision intégrant les pluies prévues
\*\* : échéance moyenne de prévision sur état actuel d'un barrage amont / échéance de prévision avec estimation des manoeuvres de barrage

					Type d	e station			
Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	Échéance de prévision
La Vilaine à Bourgon - Pont D 106	J700061001	DREAL Bretagne		Vilaine			X		10h / 24h*
La Vilaine à Vitré - Bas Pont	J701061001	DREAL Bretagne		Vilaine			X		4h / 24h**
La Vilaine à la Chapelle-Erbrée [cote barrage Vilaine]	J701064001	DREAL Bretagne		Vilaine	X				
La Valière à Erbrée - Les Ravenières	J702401001	DREAL Bretagne		Valière	X				
La Valière à Vitré [aval barrage Valière] - Le Château des Rochers	J702402001	DREAL Bretagne		Valière			X		2h / 24h**
La Valière à Erbrée [cote barrage Valière]	J702403001	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Valière	X				
La Cantache à Taillis - La Basse Molière	J704301001	DREAL Bretagne		Cantache	X				
La Cantache à Pocé-les-Bois [cote barrage Villaumur]	J705302001	DREAL Bretagne		Cantache	X				
La Vilaine à Châteaubourg	J706062001	DREAL Bretagne		Vilaine		X	X		4h / 24h**
La Veuvre [Le Chevré] à la Bouëxière - Le Drugeon	J708311001	DREAL Bretagne		Veuvre			X		24h
La Vilaine à Cesson-Sévigné - Pont Briant	J709063002	DREAL Bretagne		Vilaine		X	X		16h / 24h**
L'Ille à Montreuil-sur-Ille - Ecluse d'Ille	J710301001	DREAL Bretagne		Ille			X		13h / 24h
L'Illet à Chasné-sur-Illet - Le Bas Janson	J711401001	DREAL Bretagne	IIIe, IIIet	Illet		X	X		19h / 24h*
Le canal d'Ille et Rance à Rennes - Ecluse de St Martin	J712001001	DREAL Bretagne		Ille			X		24h
Le canal d'Ille et Rance [L'Ille] à Saint-Grégoire - Ecluse de St Grégoire	J712301001	DREAL Bretagne		Ille		X	X		24h
Le Meu à Gaël - Le Pont Perrin	J731301001	DREAL Bretagne		Meu			X		11h / 24h*
Le Garun à Iffendic - La Roncelinais	J734401001	DREAL Bretagne	Meu	Garun			X		11h / 24h*
Le Meu à Montfort-sur-Meu - L'Abbaye	J735301001	DREAL Bretagne		Meu		X	X		24h
Le Meu à Bréal-sous-Montfort - Mordelles - Le Grand Pont	J739301001	DREAL Bretagne		Meu		X	X		24h
La Seiche à Amanlis - Pont D 37	J744301001	DREAL Bretagne	Seiche	Seiche		X	X		24h
L'Ise à Bourgbarré	J747000101	DREAL Bretagne		Ise	X				
La Seiche à Pont-Péan - La Planche	J748301002	DREAL Bretagne		Seiche		X	X		24h
La Flume à Pacé - Tixuë	J721401001	DREAL Bretagne		Flume	X				
La Vilaine à Guichen - Le Boël - aval écluse	J750061001	DREAL Bretagne		Vilaine		X	X		24h
Le Semnon à Bain-de-Bretagne - Rochereuil	J763301001	DREAL Bretagne	Vilaine médiane	Semnon			X		24h
La Vilaine à Guipry - Le Port	J770061001	DREAL Bretagne		Vilaine		X	X		24h
La Vilaine à Guipry – Mâlon amont	J770061002	DREAL Bretagne		Vilaine	X				
L'Oust à Saint-Martin-des-Prés - La Ville Rouault	J800231002	DREAL Bretagne		Oust	X				
L'Oust à Allineuc [cote barrage Bosméléac]	J800232001	DREAL Bretagne		Oust	X				
L'Oust à Hémonstoir – Pont D69	J802231003	DREAL Bretagne		Oust	X				
Le Lié à la Prénessaye - Saint Sauveur le Haut	J813301001	DREAL Bretagne		Lié	X				
Le canal de Nantes à Brest [L'Oust] à Pleugriffet - Ecluse de Cadoret	J820231002	DREAL Bretagne		Oust			X		24h
L'Oust à Josselin - Ecluse de Josselin - amont	J820234001	DREAL Bretagne		Oust		X	X		24h
L'Yvel à Loyat - Pont D 129	J836311001	DREAL Bretagne		Yvel	X				
Le Ninian à Ploërmel - Bezon - débit	J837301002	DREAL Bretagne	Oust	Ninian			X		24h
Le canal de Nantes à Brest [L'Oust] à Malestroit - Ecluse de Malestroit - aval	J840231001	DREAL Bretagne		Oust		X	X		24h
La Claie à Saint-Jean-Brévelay - Ker Hervy	J843301002	DREAL Bretagne		Claie	X				
La Claie à Saint-Marcel - Route de Bohal	J844301001	DREAL Bretagne		Claie	X				
Le canal de Nantes à Brest [L'Oust] à Saint-Gravé - Ecluse Le Guelin - aval	J850231002	DREAL Bretagne		Oust			X		24h
Le canal de Nantes à Brest [L'Oust] à Saint-Gravé - Ecluse Le Guelin - amont	J850231003	DREAL Bretagne		Oust			X		24h
L'Aff à Quelneuc - La Rivière	J863241001	DREAL Bretagne		Aff	X				
L'Arz à Molac - Le Quinquizio	J881301001	DREAL Bretagne		Arz	X				
La Chère à Derval [Pont RN137]	J783301020	DREAL Bretagne		Chère			X		24h
Le Don à Conquereuil [Juzet] - Les Rivières	J795301010	DREAL Bretagne		Don			X		24h
La Vilaine à Avessac - Painfaut	J798061001	DREAL Bretagne	Vilaine aval	Vilaine			X		24h
Le canal de Nantes à Brest à Redon - Ecluse d'Oust	J900001001	DREAL Bretagne		Oust		X	X		24h
La Vilaine à Redon - Quai Duguay-Trouin	J900061001	DREAL Bretagne		Vilaine		X	X		24h

# Annexe n°6 – Liste des tronçons de vigilance surveillés par le SPC Vilaine et côtiers bretons

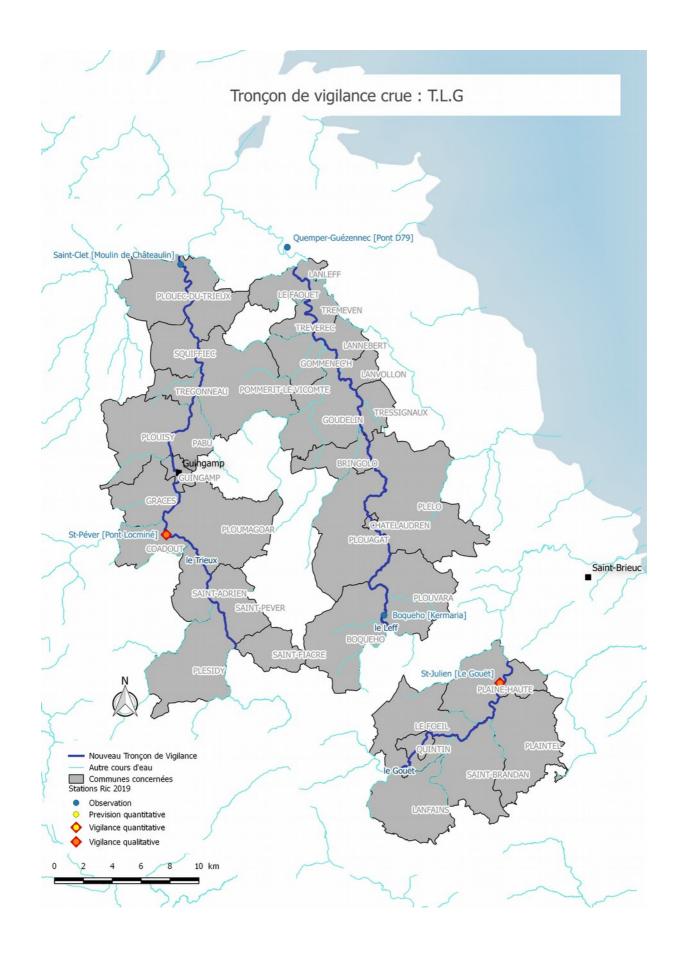
Tronçons Cours d'eau		Limite amont	Limite aval	Départements concernés	
	Trieux	Plesidy	Ploue-du-Trieux	22	
Trieux, Leff, Gouët	Leff	Boqueho	Lanleff	22	
	Gouët	Lanfain	Plaine-Haute	22	
	Gouessant	Saint-Trimoël	Coëtmieux	22	
Gouessant, Arguenon, Rance	Arguenon	Plénée-Jugon	Jugon-les-Lacs – Commune nouvelle	22	
	Rance	Eréac	Caulnes	22	
Léguer,	Léguer	Belle-Isle-en-Terre	Lannion	22	
Guindy,	Guindy	Pluzunet	Plouguiel	22	
Jaudy	Jaudy	Pedernec	Pommerit-Jaudy	22	
Rivière de Morlaix	Queffleuth	Limite communale amont de Saint-Martin- des-Champs, rive gauche	Limite communale aval de Morlaix – estuaire de la rivière	29	
illorius.	Jarlot	Limite communale amont de Morlaix, rive gauche	de Morlaix, rive droite		
Aulne	Aulne	Limite communale amont de Châteauneuf- du-Faou, rive droite	Ecluse de Guily-Glas sur la commune de Port Launay	29	
	Steïr	Limite communale amont de Guengat, rive droite			
Odet	Odet	Limite communale amont de Quimper, rive droite	Limite communale aval de Quimper, estuaire de l'Odet	29	
	Jet	Limite communale amont de Ergué- Gabéric, rive droite			
Laïta	Isole	Limite communale amont de Quimperlé, rive droite	Limite communale aval de Quimperlé,	29	
Lana	Ellé Limite communale amont de Quimperlé, rive gauche		rive droite	29	

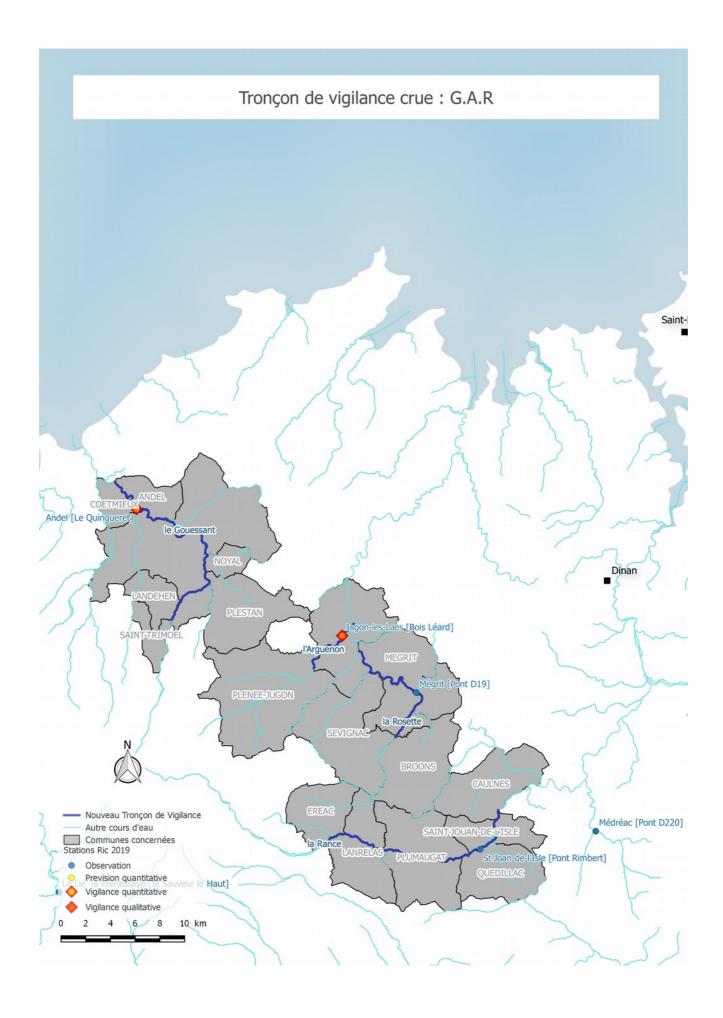
Tronçons Cours d'eau		Limite amont	Limite aval	Départements concernés
Blavet	Blavet	Barrage de Guerlédan (commune de Saint- Aignan)	Limite communale aval d'Hennebont, rive droite	22,56
	Oust	Barrage de la Potinais à Saint-Vincent-sur-Oust	Limite communale	
Vilaine aval	Vilaine	Confluence Chère / Vilaine à Sainte-Anne- sur-Vilaine	aval de Fégréac, rive gauche	35, 56, 44
()uet		Limite communale entre Trévé et Saint-Caradec	Barrage de la Potinais à Saint-Vincent-sur- Oust	22, 35, 56
Vilaine médiane	Vilaine	Confluence Vilaine / Ille à Rennes	Confluence Chère / Vilaine à Sainte-Anne- sur-Vilaine	35
Vilaine amont	Vilaine	Barrage de Haute- Vilaine (commune de La Chapelle-Erbrée)	Confluence Vilaine / Ille à Rennes	35
Meu	Meu	Limite communale amont de Montfort-sur- Meu, rive gauche	Confluence Meu / Vilaine à Chavagne	35
Ille	Ille	Limite communale amont de Montreuil-sur- Ille, rive gauche	Confluence Vilaine / Ille à Rennes	35
Seiche Seiche		Limite communale amont d'Amanlis, rive gauche	Confluence Seiche / Vilaine à Bruz	35

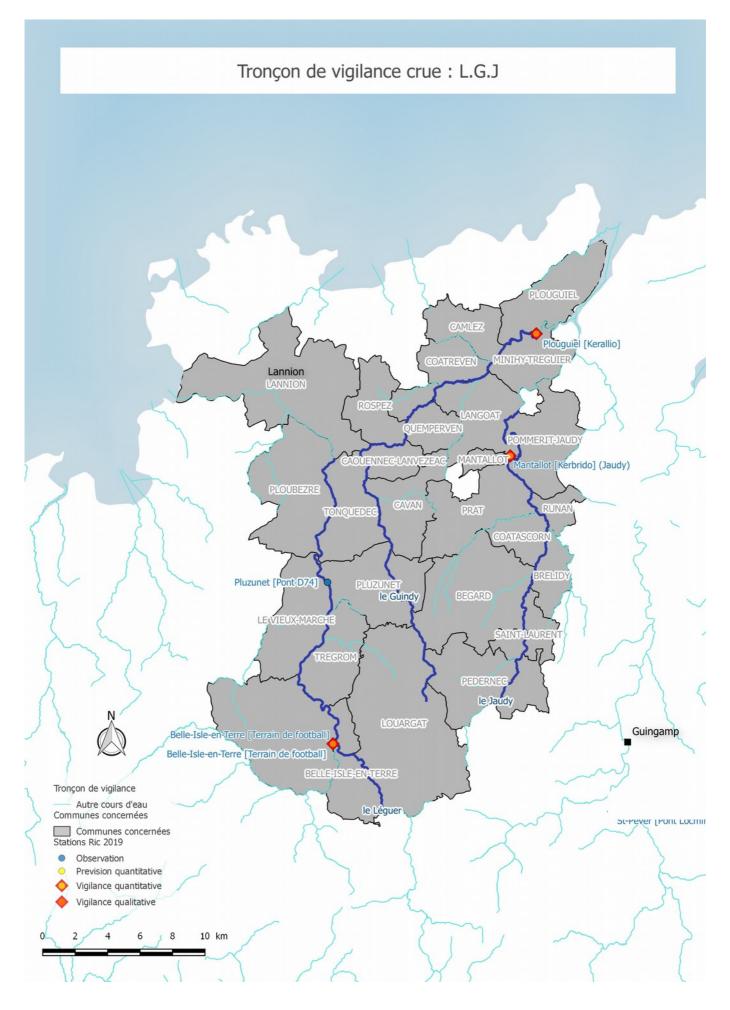
# Annexe n°7 - Cartes des tronçons de vigilance surveillés par le SPC Vilaine et côtiers bretons

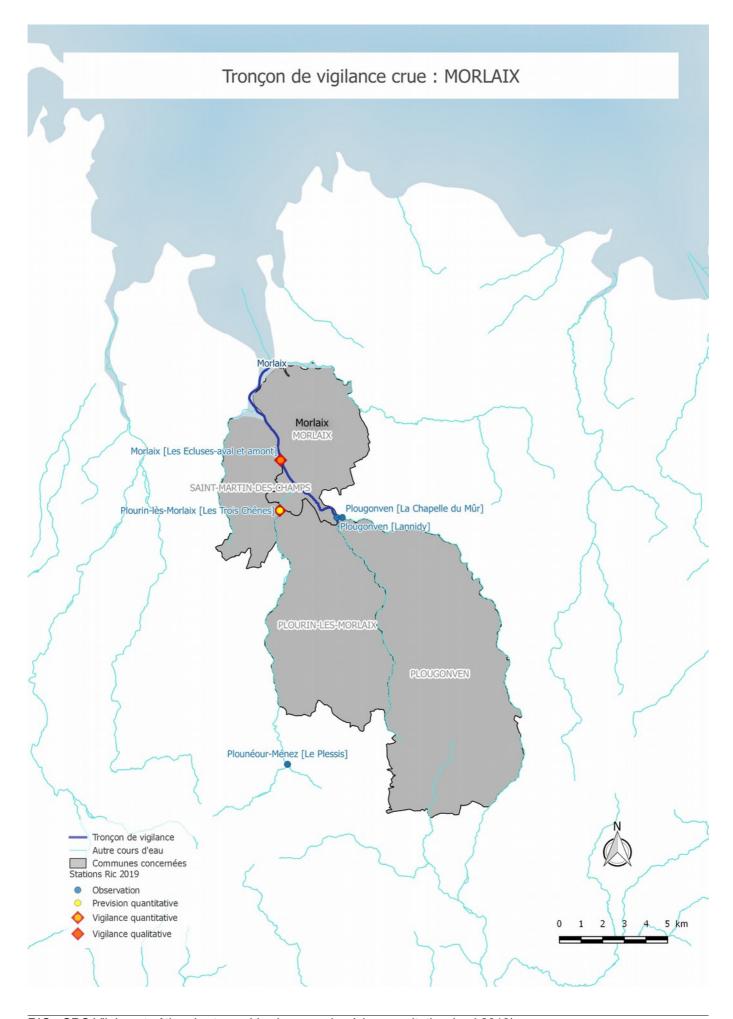
Tronçon	Page
Trieux-Leff-Gouët	52
Gouessant-Arguenon-Rance	53
Léguer-Guindy-Jaudy	54
Morlaix	55
Aulne	56
Odet	57
Laïta	58
Blavet	59
Oust	60
Vilaine amont	61
Ille, Illet	62
Seiche	63
Meu	64
Viliaine médiane	65
Vilaine aval	66

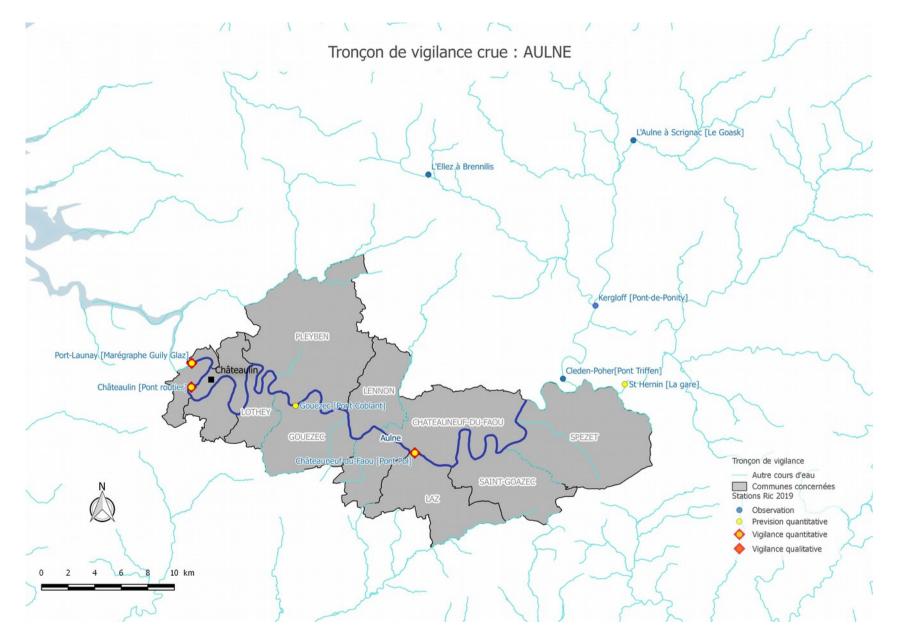
NB : Sur les cartes suivantes, une commune est dite « concernée par un tronçon » dès lors qu'elle est susceptible d'être impactée par un événement hydrologique affectant ce tronçon.





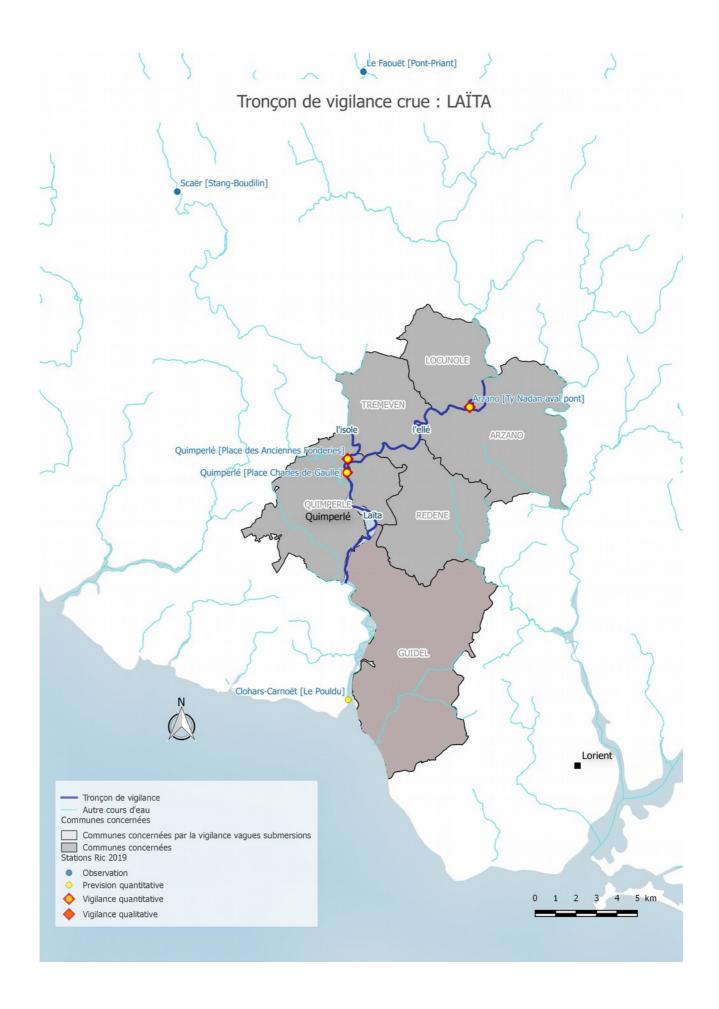


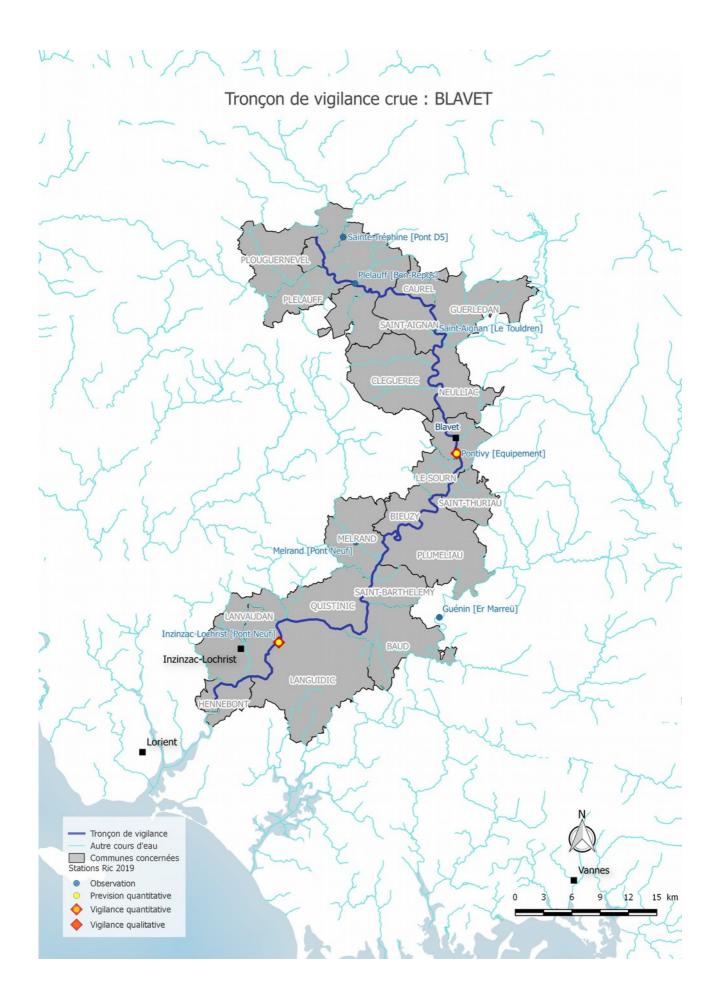


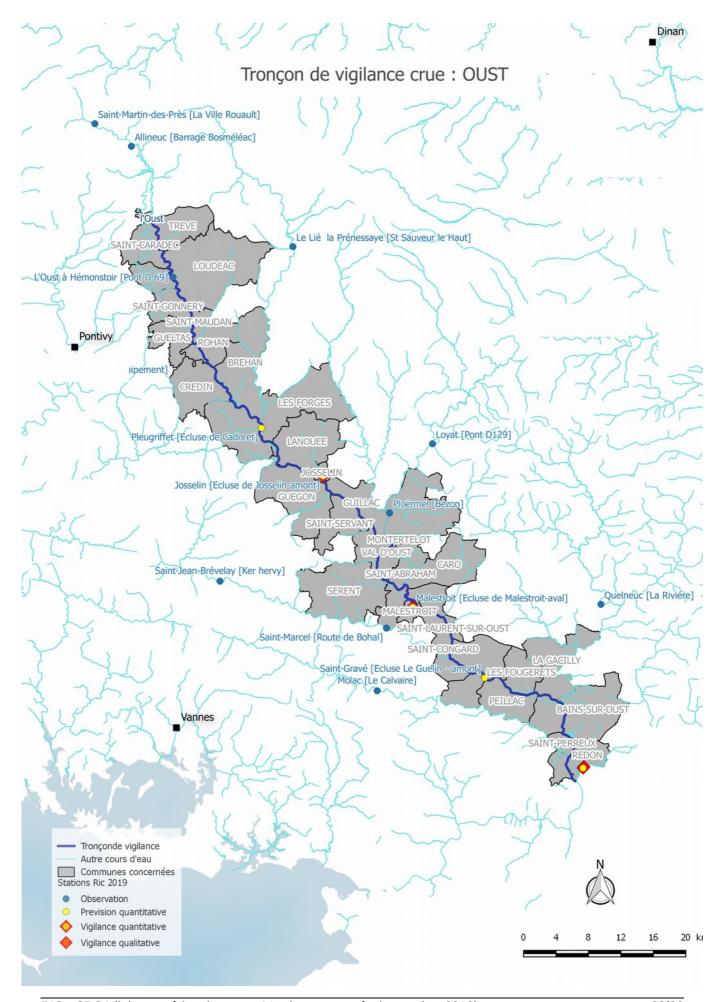


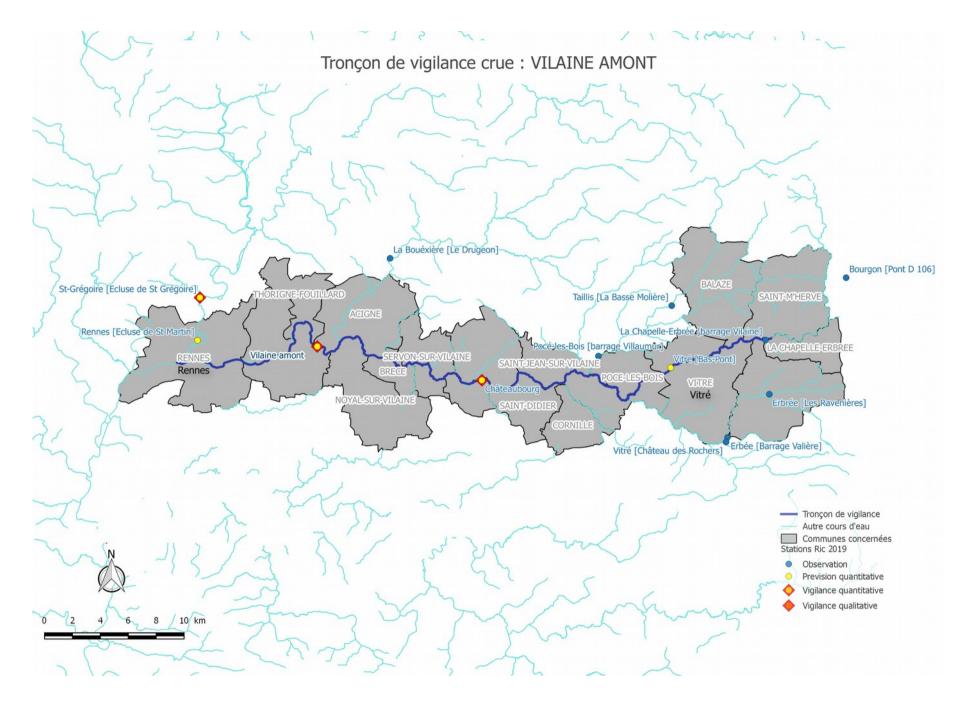


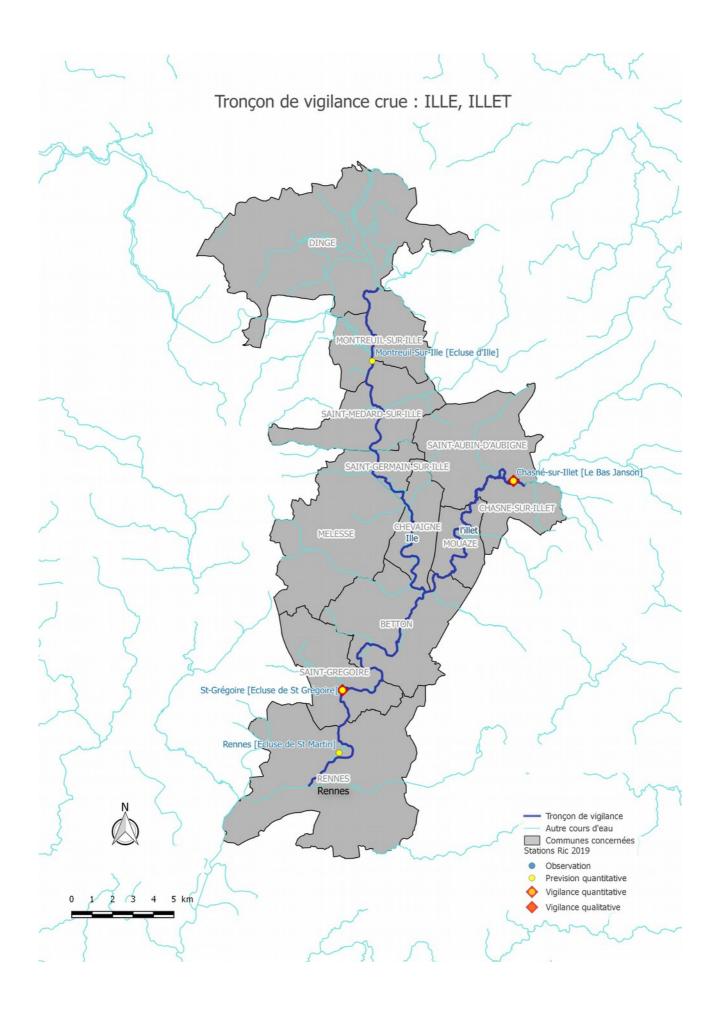
RIC - SPC Vilaine et côtiers bretons - Version approuvée (novembre 2019)

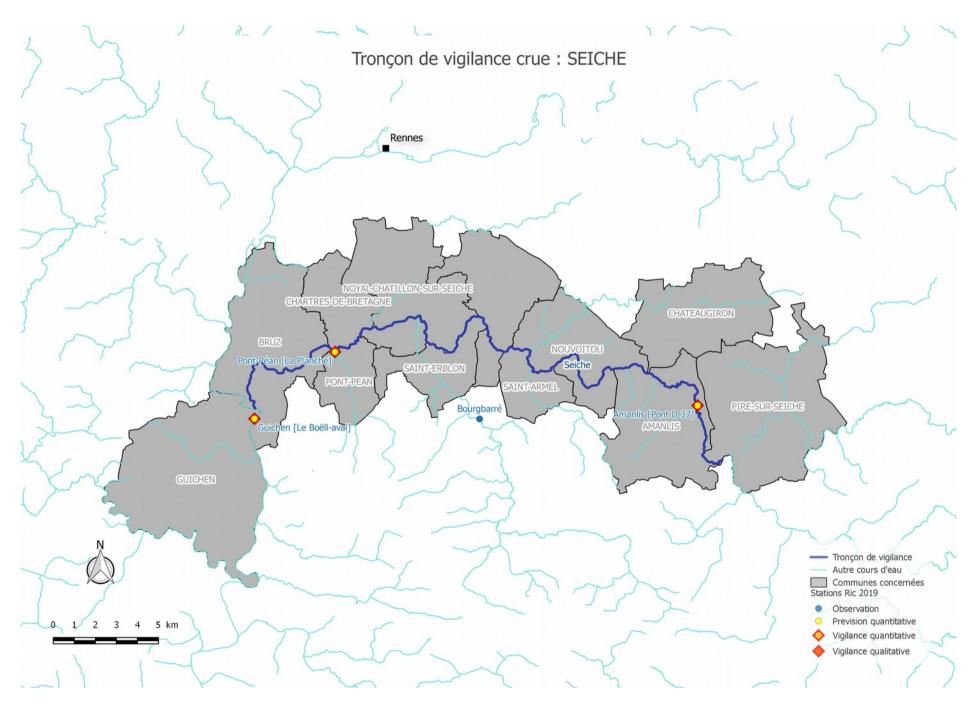


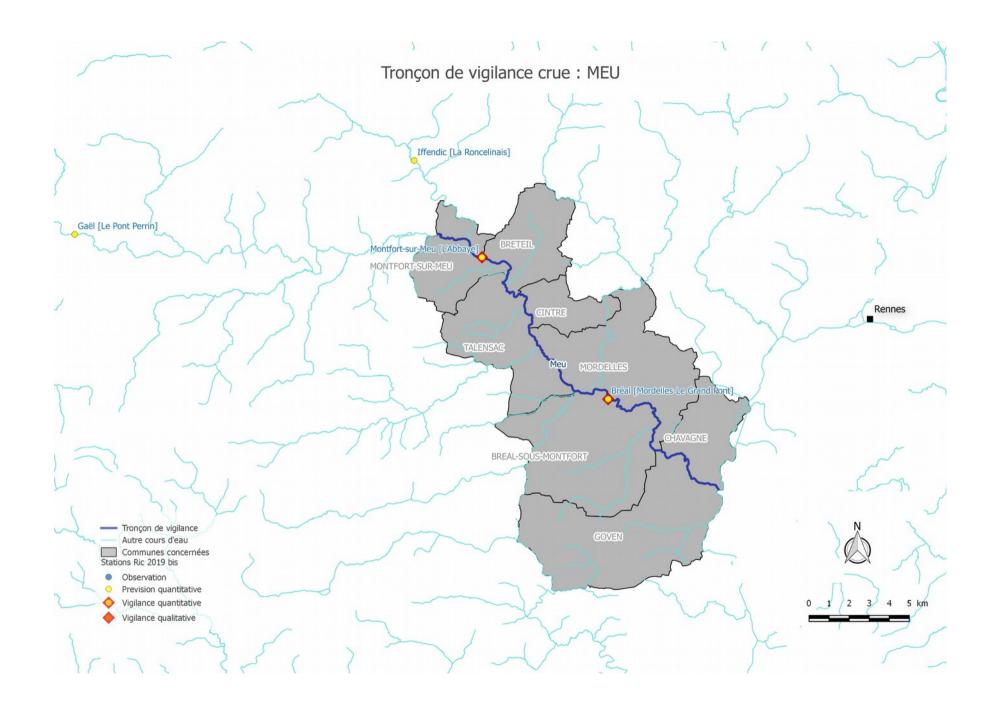


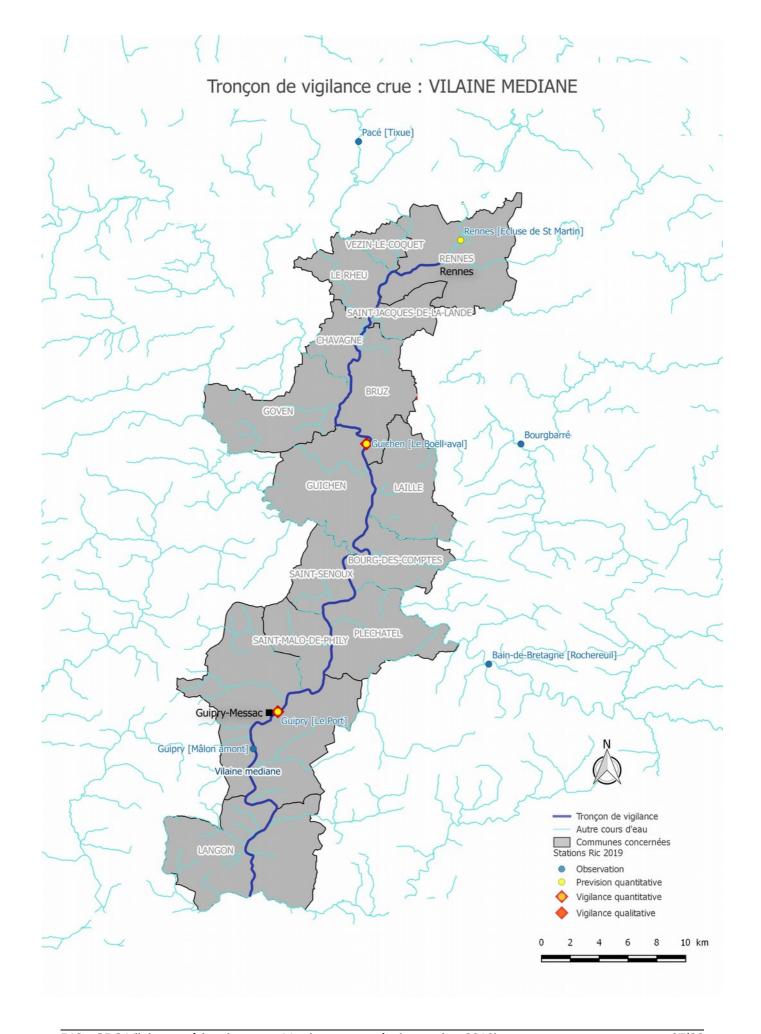


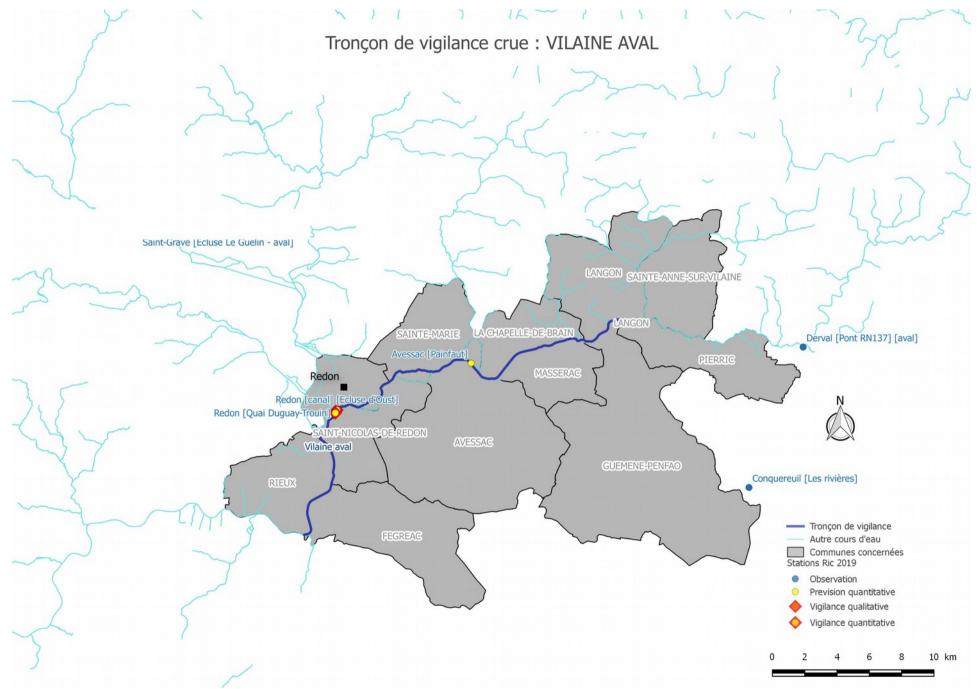












# Annexe n°7 - Tableaux par tronçon des niveaux de vigilance aux stations de référence

Une station de référence (également nommée « station de vigilance ») est une station dans les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance du tronçon.

Tronçon	Stations de vigilance	Page
Trieux-Leff-Gouët	Saint-Péver (Trieux) Saint-Julien (Gouët)	66
Gouessant-Arguenon- Rance	Andel (Gouessant) Bois Léard (Arguenon)	67
Léguer-Guindy-Jaudy	Belle-Isle-en-Terre (Léguer) Plouguiel (Guindy) Mantallot (Jaudy)	68
Morlaix	Place des Otages à Morlaix Plourin-lès-Morlaix [Les Trois Chênes] Ecluse aval	69
Aulne	Châteauneuf-du-Fou [Pont Pol] Châteaulin [Pont routier] Port-Launay [Marégraphe Guily Glaz]	70
Odet	Quimper [Moulin-Vert] Quimper [Kervir] Quimper [Palais de Justice]	71
Laïta	Arzano [Ty Nadan – aval pont] Quimperlé [Place des anciennes fonderies] Quimperlé [Place Charles-de-Gaulle]	72
Blavet	Pontivy [Equipement] Inzinzac [Lochrist]	73
Oust	Josselin [Ecluse de Josselin-amont] Malestroit [Ecluse de Malestroit-aval]	74
Vilaine amont	Châteaubourg Cesson-Sévigné [Pont Briant]	75
Ille, Illet	Chasné-sur-Illet [Le Bas Janson] St-Grégoire [Ecluse de St Grégoire]	76
Seiche	Amanlis [Pont D37] Pont-Péan [la Planche]	77
Meu	Montfort-sur-Meu [L'Abbaye] Bréal [Mordelles-Le Grand Pont]	78
Vilaine médiane	Guichen [Le Boël-aval] Guipry [Le Port]	79
Vilaine aval	Redon [Canal] Redon [Quai Duguay-Trouin]	80

TRONCON: TRIEUX-LEFF-GOUET RIVIERE: Trieux et Gouët			STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON				
Vigilance	igilance Définition et conséquences attendues		Saint-Péver (Trieux)			Saint-Julien (Gouët)	
			Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens	Crue rare et catastrophique, nomb reuses vies humaines menacées, déb ordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.					
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	28 février 2010 26 janvier 1995	2,22m 2,14m	6 février 2014 28 février 2010 12 février 1988 1er mai 2001	2,24m 2,24m 2,20m 2,18m	
			12 décembre 2000	2,10m	28 décembre 1999	2,09m	
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	28 décembre 1999  7 février 2014 5 janvier 2001 12 février 1988 10 janvier 1982 24 décembre 2013	1,88m 1,85m 1,81m 1,80m	10 janvier 1982 8 novembre 1982 13 décembre 2000 5 janvier 2001 2 février 1990 11 mars 2013	1,96m 1,96m 1,95m 1,90m	
V			11 mars 2013	1,51m			
E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.	11 juin 1993	1,26m			

Avertissement : d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

TRONCON : Gouessant – Arguenon – Rance RIVIERE : Gouessant, Arguenon et Rance			STATION DE REFERENCE DU TRONCON				
igilance Définition et conséquences attendues		Andel (Go	ouessant)	Bois-Léard (Arguenon)			
igiiance	Definition et consequences attendues		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique, nomb reuses vies humaines menacées, déb ordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.					
					28 février 2010	2,17m	
					12 février 1988	2,06m	
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	20 dácambra 1000	2,94m	7 février 2014	1,91m	
			7 février 2014	2,84m	11 février 1974 31 janvier 1990	1,84m	
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	6 janvier 2001 12 juin 1993 26 janvier 2004 11 janvier 1982 30 mars 1984 12 mars 2013	2,62m 2,54m	16 janvier 2008 11 mars 2013	1,65m	
			12 111010 2010	2,10/11			
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.					

Avertissement : d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

TRONCON: LEGUER-GUINDY-JAUDY RIVIERE: Leguer, Guindy et Jaudy			STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON					
Vigilance Définition et conséquences attendues		Belle-Isle-en-terre (Léguer)		Plouguiel (Guindy)		Mantallot (Jaudy)		
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
			12 décembre 2000	2,95m				
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	26 janvier 1995	•	26 janvier 1995	1,33m	28 février 2010 11 décembre 2017	3,25m 3,21m
			11 décembre 2017	2.10m	28 décembre 1999 9 février 2001	1,29m 1,29m	28 décembre 1999 9 février 2001	3,04m 2.96m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	14 février 1990	2,07m 1,89m	31 janvier 1988 1er mars 2010	1,20m	4 janvier 2018 7 février 2014 26 janvier 1995 26 janvier 2004	2,91m 2,86m 2,80m
V E							13 décembre 2000	2,69m
R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.			14 décembre 2000	0,86m		

Avertissement : d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

	ON : MORLAIX de Morlaix (Queffleuth et Jar	lot)			STATIONS DE REFEF	RENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences atten-	dues	Place des Ota	ges à Morlaix	Plourin-lès-Morlaix	[Les Trois Chênes]	Eclus	se aval	
vigilarice	Deminion et consequences atten	uues	Quelques crues historiques	Hauteur d'inondation au dessus du point bas	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.	11 février 1974	2,00m					
							Marée centennale estimée	1	0,70m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	12 décembre 2000 24 décembre 2013	1,20m (coeff : 100) Environ1,00m	12 décembre 2000	2,10m (coeff:100)			
			26 janvier 2013	0,70 m	24 décembre 2013 3 juin 2018	1,90m 1,89m	10 mars 2008	10,40m	
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	10 mars 2008	0,45m (coeff:108) 0,40m (coeff:106) 0,18m (coeff:115)	22 janvier 1995 1 janvier 2014 1 janvier 2001	1,76m 1,76m (coeff:100) 1,63m	3 mars 2014 10 mars 2008 30 mars 2006	10,23m	
v					28 février 2010	1,60 m (coeff: 108)			
R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.					28 février 2010	9,74m	

_	ICON: AULNE RE : Aulne				STATIONS DE REFER	RENCE DU TRONCON	I	
			Châteaulin [	Pont routier]	Port Launay [Maré	graphe Guily Glaz]	Châteauneuf du	Fou [Pont Pol]
Vigilance	Définition et conséquences attendues	3	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urb ain, agricole et industriel.						
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes		13 décembre 2000 26 janvier 1995	3,17m (coeff: 100) 2,91m			13 décembre 2000 26 janvier 1995	4,07m 3,54m
			24 décembre 2013	2,39m			24 décembre 2013	3,46m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	7 février 2014 28 décembre 1999 28 février 2010 17 décembre 2011	2,10m 1,87m (coeff:108)	10 mars 2008 3 janvier 2014 26 décembre 1999 13 décembre 2000	5,13m (coeff : 108)	7 féwier 2014 28 décembre 1999 28 féwier 2010 17 décembre 2011	3,14m 2,98m 2,85m 2,62m
v			10 février 2001	1,39m (coeff:112)			10 février 2001	2,37m
R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.						

	CON : ODET RES : Odet et Steïr				STATIONS DE REFER	RENCE DU TRONCON		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	·		loulin-Vert]	•	r [Kervir]	Quimper [Pala	-
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.  Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	nouvelle station 2012	Hauteur
			13 décembre 2000	3,22m (coeff: 100)	13 décembre 2000	3,89m (coeff:100)		
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	22 janvier 1995	2,85m 2,45m 2,40m 2,38m	22 janvier 1995			
			16 décembre 2011	2,15m				
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	25 janvier 2009 28 février 2010	2,06m 1,86m (coeff:108)	28 décembre 1999 28 février 2010 25 janvier 2009	2,44m 2,09m (coeff:108) 1,93m	31 janvier 2014	3,87m (coeff: 106) 3,81m (coeff: 111) 3,75m (coeff: 106)
v			14 novembre 2010	1,75m	7 décembre 2006	1,76m	13 janvier 2013	3,46m (coeff: 106)
R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.						

	ON : LAITA ES : Laita, Isole et Ellé				STATION DE REFER	ENCE DU TRONCON		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	;	Quimperlé [Place	Charles-de-Gaulle]	Arzan [Ty Nad	lan- aval pont]		e des Anciennes eries]
			Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.	13 décembre 2000	5,80m (coeff: 100)	13 décembre 2000	3,66m	13 décembre 2000	4,70m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.		4,71m (coeff: 107) 4,69m 4,48m	24 décembre 2013 5 janvier 2001 11 février 1974 23 janvier 1995 2 janvier 2014	3,19m 3,14m 3,07m 3,06m 3,01m	5 janvier 2001 26 janvier 1995 11 février 1974 24 décembre 2013 2 janvier 2014	3,38m 3,25m 3,04m
			28 février 2010 16 décembre 2011	3,79m (coeff: 108) 3,71m				
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	10 mars 2008 6 mars 2007 3 mars 2018	3,54m (coeff: 106) 3,32m 3,17m	16 décembre 2011 28 février 2010 6 mars 2007	2,56m 2,39m 2,07m	16 décembre 2011 28 février 2010 6 mars 2007	1,96m
v	saisonnieres et/ou exposees.		20 février 2015	3.07m				
E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.		3,01m (coeff: 106)				

	N : BLAVET <b>E : Blavet</b>		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON				
			Pontivy [E	quipement]	Inzinzac [Lochrist]		
v igilance	Définition et conséquences attendues	•	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisées, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.	23 août 1880	entre 1,80m et 2,00m			
			23 janvier 1995	1,70m			
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	8 février 2014 5 janvier 2001 28 décembre 1999	1,28m	8 février 2014	2,56m	
			2 janvier 2014	0,90m	13 février 2014	2,05m	
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	16 janvier 2008 14 novembre 2010	0,77m 0,56m	2 janvier 2014 5 janvier 2014 6 janvier 2014 21 décembre 2012	1,75m 1,65m	
V			20 décembre 2012	0,52m	14 novembre 2010	1,14m	
E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.					

	ON : OUST <b>E : Oust</b>			STATIONS DE REFE	RENCE DU TRONCON	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Josselin [Ecluse d	le Josselin-amont]	Malestroit [Ecluse	de Malestroit-aval]
	1		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.				
					5 janvier 2001	4,04m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	5 janvier 2001 7 février 2014 29 décembre 1999 1 mars 2010	2,15m 1,75m	8 février 2014 29 décembre 1999 1 mars 2010	3,84m 3,66m 3,23m
					17 janvier 2008	3,12m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	12 mars 2013 17 décembre 2011	,	23 mars 2001 12 mars 2013	,
V			1 janvier 2013	0,84m	23 décembre 2012	1,82m
R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.				

		ON:VILAINE AMONT E:Vilaine		STATION DE REFERENCE DU TRONCON				
Vigila	ance	Définition et conséquences attendues			ubourg	Cesson-Sévigr	-	
	R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.	Quelques crues historiques  17 novembre 1974 26 octobre 1966	3,65m	Quelques crues historiques	Hauteur	
O R A N G E		Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	29 janvier 1881 26 mars 2001		13 juin 2018 26 mars 2001 29 décembre 1999 12 mars 2013	3,11m 3,03m 2,97m 2,92m	
				21 février 1977 13 juin 2018	2,60m 2,59m	27 janvier 1995	2,85m	
l l	JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	12 mars 2013 29 décembre 1999 27 janvier 1995 6 janvier 2001 15 février 2014	2,45m 2,36m 2,33m 2,30m	15 février 2014	2,60m	
٧				28 février 2010	1,21m	28 février 2010	2,29m	
E R T		Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.					

	ON : ILLE, ILLET ES : Ille et Illet			STATION DE REFER	RENCE DU TRONCON	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		St Grégoire [Eclus Quelques crues historiques	se de St Grégoire]  Hauteur	Chasr Quelques crues historiques	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens	Crue rare et catastrophique, nomb reuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.				
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	15 novembre 1882 13 novembre 2000	1,30m 1,28m		
			25 mars 2001 25 décembre 2013	1,18m	4 juin 2018 12 novembre 2000	
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	12 mars 2013 16 janvier 2008	1,14m	11 mars 2013 28 décembre 1999 7 janvier 1988	1,97m 1,95m
v			13 décembre 2000 9 février 2014	0,70m 0,67m	9 février 2014	1,74m
E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		, "

	ON : SEICHE <b>E : Seiche</b>		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON				
	Définition et conséquences attendues	:	Amanlis [I	<u>-</u>	Pont Quelques crues historiques	Péan Hauteur	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.					
			14 février 1957	2,13m (crue PPR)			
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	26 octobre 1966 6 janvier 2001 14 juin 2018 29 décembre 1999 27 janvier 1995	1,63m 1,58m	6 janvier 2001 23 janvier 1995 29 décembre 1999	2,80 m 2,75 m 2,60 m	
			9 février 2014	1.30m	16 décembre 2000	2,30 m	
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	22 janvier 2012 12 mars 2013 3 janvier 2014	1,23m 1,08m	9 février 2014 14 juin 2018 22 décembre 2012	, ,	
v			26 janvier 2009	0,90m	26 janvier 2009	1,55m (reconstitué)	
E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.			13 mars 2013	1,23 m	

_	CON : MEU <b>RE : Meu</b>			STATIONS DE REFEI	RENCE DU TRONCON	
Vigiland	e Définition et conséquences attendues		Montfort-sur-N Quelques crues historiques	leu [L'Abbaye] Hauteur	Bréal [Mordelles Quelques crues historiques	-Le Grand Pont] Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens	Crue rare et catastrophique, nomb reuses vies humaines menacées, déb ordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.				
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	5 janvier 2001 28 décembre 1999 2 janvier 2014 28 février 2010	3,08m 3,05m 2,88m 2,85m	6 janvier 2001	1,30m
			7 février 2014 16 janvier 2008	2,77m 2.76m	9 février 2014 15 mai 2000	1,11m 1.10m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	11 mars 2013 27 janvier 2004 14 décembre 2008	2,55m 2,49m 2,13m	13 novembre 2000 3 janvier 2014 21 janvier 1995 23 mars 2001	1,08m 1,07m 1,04m
V E			11 mars 2008	1,98m	26 décembre 1999	0,92m
R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.				

	ON : VILAINE MEDIANE <b>E : Vilaine</b>		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON				
	Définition et conséquences attendues		-	e Boël-aval]	Guipry [	Le Port]	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	
			29 janvier 1881 6 janvier 2001	5,00m 4,75m	6 janvier 2001 28 janvier 1881	3,58m 3,56m	
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	29 décembre 1999 23 janvier 1995	4,33m 4,12m	29 décembre 1999 8 février 2014 16 décembre 2000	3,18m 2,84m 2,79m	
			26 octobre 1966 9 février 2014	3,86m 3.73m	3 janvier 2014 25 janvier 2009	2,27m 2,23m	
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	12 mars 2013 2 janvier 2014 1 mars 2010	3,37m 3,17m	12 mars 2013 1 mars 2010	2,19m 2,02m	
v			7 mars 2007	2,32m	9 décembre 2006	1,49m	
E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.					

	ON : VILAINE AVAL		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON				
			Redon	[Canal]	Redon [Quai D	uguay-Trouin]	
Vigilance	Définition et conséquences attendue	s	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.					
			6 janvier 2001 21 janvier 1995	5,62m 5,62m	23 janvier 1995 6 janvier 2001	5,35m 5,34m	
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	8 février 2014 29 décembre 1999 16 décembre 2000	5,37m 5,17m 5,16m	1 décembre 1910 29 décembre 1999	5,04m 4,91m	
			26 octobre 1966	4,86m	16 décembre 2000 10 février 2014	4,73m 4,59m	
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	17 janvier 2008 1 mars 2010	4,37m 4,25m (coeff 115)		4,05m (coeff 106)	
V E			29 janvier 2009 22 décembre 2012	4,20m 4,19m	11 février 2013	3,64m (coeff 107)	
R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.					



Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement BRETAGNE

10 rue Maurice Fabre – CS 96515 35065 Rennes Cedex Tél : 33 (02) 99 33 45 55 Fax : 33 (02) 99 33 44 33

